



**Les ESRP, établissements et services de réadaptation
professionnelle
et les ESPO, établissements et services préorientation,
en Nouvelle-Aquitaine**

Diagnostic territorial – 2022

Juin 2023

Les ESRP et les ESPO en Nouvelle-Aquitaine

Diagnostic territorial – 2022

Etude réalisée pour l'ARS Nouvelle-Aquitaine par le CREAI Aquitaine
Bénédicte MARABET, responsable du Pôle Etudes et Observation

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Synthèse

Ce diagnostic régional sur les ESRP et ESPO en Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur :

- une réactualisation du premier diagnostic conduit en 2020 et établi sur la base de données préexistantes : FINESS, enquête ES handicap, tableaux de bord de l'ANAP, données des MDPH et rapports d'activité des ESRP et ESPO
- une enquête spécifique conduite auprès de ces structures autour de leurs prestations, des publics spécifiques accompagnés et des partenariats mis en place.

L'offre en ESRP et en ESPO

- La Nouvelle-Aquitaine compte 1257 places installées en ESRP (12 sites y compris les antennes) et 164 places en ESPO (8 sites y compris les antennes)
- Le taux d'équipement régional, ESPO et ESRP confondus, s'élève à 0,50 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans (supérieur à la moyenne nationale : 0,32%).
- Les inégalités dans la répartition de l'offre régionale se sont réduites. Seuls 3 départements restent dépourvus d'offre (19, 23 et 40) mais trois autres (24, 64 et 87) concentrent 74% des places.
- Entre 2018 et 2020, la file active des ESRP a connu une nette augmentation passant de 1 700 stagiaires en 2018 à 2 200 en 2020. Des variations importantes sont observées entre les ESRP.
- La majorité des places d'ESRP sont couplées à un hébergement (57%), ce qui permet de tenir compte de l'étendue de la zone de recrutement
- L'offre en ESRP est rarement dédiée à un type de handicap en particulier, 82% des places étant agréées tous types de handicaps.

Caractéristiques des stagiaires

- Les hommes représentent 56% des stagiaires des ESRP.
- Les stagiaires âgés de 45 à 60 ans représentent 46% des effectifs.
- Trois types de handicap sont particulièrement représentés parmi les stagiaires des ESRP :
 - Les déficiences motrices : 60%,
 - Des troubles du psychisme pour 31% (en augmentation)
 - Des déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles pour 15%.
- 45% des stagiaires cumulent au moins deux types de handicap.
- Plus de la moitié (57%) des stagiaires suivent une formation dans leur département de résidence. Le taux d'accès à une formation en ESRP est ainsi extrêmement variable selon le département de résidence, plus élevé dans les départements équipés, en particulier en Haute-Vienne et faible dans les départements sans offre.

Les ressources humaines

- Le taux d'encadrement dans les ESRP de Nouvelle-Aquitaine s'élève à 18 emplois en ETP pour 100 personnes accompagnées (file active)
- Les deux catégories d'emplois les plus représentées dans les ESRP sont :
 - les emplois de services généraux : 34%
 - les emplois socio-éducatifs : 37%
- Les postes de psychologues et paramédicaux représentent 5% des emplois, soit 20 postes en ETP. Le nombre de psychologues a été multiplié quasiment par 2 en deux ans (5,7 ETP en 2018, 10,2 en 2020).

L'offre de formation

- Les ESRP de Nouvelle-Aquitaine proposent 48 formations diplômantes ou qualifiantes dans des champs d'activité assez variés.
- Les deux tiers des titres et diplômes sont délivrés par le Ministère du travail, 16% des formations ne débouchent sur aucun titre ou diplôme officiel. Plus de 60% des diplômes et titres délivrés sont d'un niveau inférieur ou égal au bac.

Prestations d'accompagnement des ESRP et ESPO en 2022 et transformation de l'offre

- **Implication dans les DEA** : pour 4 ESRP sur 9
- **Les prestations hors les murs**
 - DFA : mis en œuvre dans 3 ESRP, en cours dans 6
 - Formation en alternance : mise en œuvre dans 3 ESRP
 - Formation à distance : mise en œuvre dans 7 ESRP
- **Accueil de publics à besoins spécifiques** :
 - Jeunes issus des missions locales : 5 ESRP, 1 ESPO
 - Jeunes issus du médico-social : 5 ESRP, 1 ESRP en cours, 1 ESPO en cours
 - Travailleurs d'ESAT : 5 ESRP, 2 ESPO
 - Travailleurs d'entreprises adaptés : 5 ESRP, 1 ESRP en cours, 2 ESPO

Les partenariats

- Des conventions avec les MDPH n'ont été signées que par 2 ESRP et 1 ESPO mais devaient à l'automne 2022 être mises en place dans 4 autres ESRP.
- L'expertise des ESRP/ ESPO est largement mise au service des équipes pluridisciplinaires d'évaluation mais la participation aux EPE jeunes serait à élargir.
- Le réseau partenarial des ESRP et ESPO est globalement assez dense. Il est à consolider pour assurer plus de fluidité dans les parcours et la prise en compte de toutes les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les stagiaires (accès aux soins, notamment santé mentale, logement, vie sociale, insertion professionnelle...).

Sommaire

Le contexte	9
Méthodologie.....	10
L'offre en ESPO et ESRP en Nouvelle-Aquitaine.....	11
Places installées et taux d'équipement	11
Flux	14
Les agréments des ESRP et des ESPO	15
<i>Modalités d'accueil</i>	15
<i>Public concerné par l'agrément</i>	16
L'activité des MDPH en matière d'orientation vers les ESPO/ESRP.....	17
Les orientations vers les ESPO	17
Les orientations vers les ESRP	18
Caractéristiques des stagiaires	19
Sexe	19
Age	19
Origine géographique des stagiaires	20
Type de troubles ou de handicaps	22
Les ressources humaines.....	23
Taux d'encadrement	23
Structure des emplois	24
Zoom sur les emplois de psychologues et paramédicaux	24
L'offre de formation dans les ESRP	25
Réussite aux examens et insertion professionnelle	27
Prestations d'accompagnement des ESRP et ESPO en 2022 et transformation de l'offre.....	28
Les prestations hors les murs	28
<i>Le DFA, dispositif formation accompagnée</i>	29
<i>La formation en alternance</i>	30
<i>La FOAD, formation ouverte à distance / e-learning</i>	30
La participation au DEA – dispositif emploi accompagné	31
L'accompagnement de publics à besoins spécifiques	32
Les partenariats.....	34
Les relations avec les MDPH	34
Les partenariats autour du parcours des personnes en situation de handicap	35
Autres projets en cours fin 2022	37

Perspectives	38
Annexes	41
Détail de l'offre ESRP et ESPO en Nouvelle-Aquitaine au 31/12/2022	41
Nombre d'emplois en ETP au 31/12/2020 dans les ESRP selon la catégorie	42
Formations proposées en 2022 dans les ESRP de Nouvelle-Aquitaine	43
Sigles.....	47

Le contexte

L'ARS Nouvelle-Aquitaine et les acteurs du médico-social font depuis longtemps le constat d'un manque de visibilité de l'offre des ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle) et des ESPO (établissements et services de préorientation), ainsi que de **leur rôle dans le parcours des travailleurs en situation de handicap**.

Ce manque de visibilité est préjudiciable à ce public et ne permet pas toujours la mobilisation de ces dispositifs à bon escient, en particulier dans la logique de la Réponse accompagnée pour tous (RAPT).

Dans ce contexte, en 2020, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a demandé au CREAL de lui apporter son appui technique pour réaliser **un diagnostic territorial sur les ESRP et les ESPO**.

Cette démarche a fait l'objet d'un rapport *Les CRP, centres de Réadaptation professionnelle et les CPO, centres de préorientation en Nouvelle-Aquitaine, Diagnostic territorial – 1ère étape, octobre 2020*.

Ce rapport a été achevé au moment même où sortait le décret du 2 octobre 2020¹ entérinant la transformation des CRP/CPO en ESRP/ESPO. Ce décret vise à mieux encadrer la réadaptation professionnelle des personnes en situation de handicap en élargissant les potentiels bénéficiaires, à améliorer leur lisibilité et leur articulation avec les acteurs de l'accompagnement. Un arrêté publié le 17 novembre 2022² est venu apporter les conditions techniques de mise en œuvre de ce décret.

Afin de mesurer les effets du décret de 2020 sur la **transformation de l'offre régionale en ESRP et ESPO en Nouvelle-Aquitaine**, l'ARS a souhaité que :

- l'étude conduite en 2020 soit réactualisée
- les nouvelles prestations et les partenariats mis en place par ces structures pour mieux accompagner les parcours de personnes en situation de handicap soient identifiés.

¹ Décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées

² Arrêté du 17 novembre 2022 relatif aux modalités de mise en œuvre des articles D. 312-161-25, D. 312-161-26, D. 312-161-27, D. 312-161-30, D. 312-161-31, D. 312-161-33 et D. 312-161-35 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Méthodologie

Le diagnostic s'est appuyé sur :

- **une réactualisation du premier diagnostic conduit en 2020** établi sur la base de données préexistantes : FINESS, enquête ES handicap, tableaux de bord de l'ANAP, données des MDPH et rapports d'activité des ESRP et ESPO (caractérisés par une grande hétérogénéité, tant dans la structuration des documents, que dans la nature des données présentées et la construction des indicateurs).
- **une enquête spécifique conduite auprès des ESRP/ESPO** autour de leurs prestations, des publics spécifiques accompagnés et des partenariats mis en place. Un questionnaire a été coconstruit par l'ARS et le CREA, il a été diffusé en ligne à l'automne 2022. L'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine y ont répondu.

Les sources utilisées pour réaliser l'état des lieux sont les suivantes :

- Le fichier FINESS³ : référence officielle en termes de places installées pour les ESMS. Il a permis de dresser un état de l'offre des ESRP et ESPO : capacité, mode d'accueil, public visé et répartition sur le territoire (cartographie). Les changements apportés par des arrêtés récents de transformation de l'offre et pas encore enregistrés dans FINESS, ont été intégrés à cet état des lieux.
- Les tableaux de bord du médico-social (ANAP⁴) : mis en place depuis 2015⁵. La plupart des structures médico-sociales sont concernées mais pas les ESPO. Ces données ont été mobilisées pour présenter les principales caractéristiques des personnes accompagnées (âge et handicap). Les flux d'entrées et de sorties sur les 3 dernières années ont également pu être observés.
- L'enquête ES handicap 2018 : enquête quadriennale pilotée par la DREES auprès de tous les ESMS du champ handicap. Elle a permis d'accéder à des indicateurs non enquêtés dans les tableaux de bord de l'ANAP, comme le département de résidence des personnes accompagnées.
- Les rapports d'activité harmonisés des MDPH de 2019 à 2021 qui permettent de connaître le nombre d'orientations annuelles vers les ESRP et les ESPO.
- Les rapports d'activité 2021 des ESRP et des ESPO : ces rapports d'activité ne sont pas standardisés et ne permettent pas de recueillir des données exhaustives et comparables d'un établissement à l'autre.
- Le rapport 2021 de l'Observatoire de la FAGERH : la Fagerh⁶ fédère 98% des établissements de réadaptation professionnelle en France.

³ Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

⁴ Agence Nationale d'Appui à la Performance

⁵ Ils s'appuient sur une collecte de données annuelles autour de 4 domaines : prestations, ressources humaines et matérielles, finances, objectifs.

⁶ Fédération des associations gestionnaires et des établissements de réadaptation pour handicapés

L'offre en ESPO et ESRP en Nouvelle-Aquitaine

Places installées et taux d'équipement

Fin 2022, par rapport à la situation observée en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, l'offre d'ESPO et ESRP a connu des évolutions notables grâce au déploiement d'antennes dans des départements jusqu'alors dépourvus d'implantation. Cette réorganisation s'est faite à partir des 2 ESRP de l'EPNAK situés à Bordeaux (33) et à Limoges (87), avec la création de sections ESPO et d'antennes à Angoulême (16), Rochefort (17) et Poitiers (86), dans le cadre de leur CPOM. Cette réorganisation est toujours en cours et va se poursuivre jusqu'en 2024.

La Nouvelle-Aquitaine compte fin 2022 :

- **9 ESRP** + 3 antennes, soit 12 implantations avec un total de **1257 places installées** (incluant les places de formation diplômante ou qualifiante et les places dites « préparatoires »).
- **6 ESPO**, 2 autonomes et 4 sections au sein des ESRP + 2 antennes, soit 8 implantations, avec un total de **164 places installées dont 57 seulement** (effectifs surlignés en jaune dans le tableau ci-dessous) figurent explicitement dans les arrêtés d'autorisation.

Nombre de places installées en ESPO et ESRP en Nouvelle-Aquitaine en 2022

Départements	Nom Etablissement	Nombre de places installées		TOTAL places installées
		ESPO	ESRP	
16	ESPO/RP Epnak Angoulême	4	30	34
17	ESPO/RP Epnak Rochefort	4	30	34
24	ESPO/RP Clairvivre ⁷	57	284	341
33	ESPO/RP Epnak Bordeaux	12	166	178
33	ESPO/RP Tour de Gassies UGECAM	20	61	81
47	ESRP de Ladapt		48	48
64	ESPO/RP Béterette UGECAM		132	132
64	ESPO/RP Cric Pyrénées	30	90	120
79	ESPO Les Terrasses UGECAM	18		18
86	ESRP Epnak Poitiers	4	30	34
87	ESPO Apsah	15		15
87	ESRP Apsah		160	160
87	ESRP Kiné Apsah		65	65
87	ESRP Epnak Limoges		161	161
Nouvelle-Aquitaine		164	1257	1421

Sources : rapports d'activité des ESPO et ESRP – FINESS – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

A noter, par ailleurs qu'aux Terrasses (UGECAM - 79), 3 places d'ESPO (sur les 18 places installées) vont être transformées en 4 places d'ESRP (démarche validée dans le cadre du CPOM signé en 2022 et demande d'agrément en cours).

La préorientation accueille un travailleur handicapé qui a des difficultés à s'orienter professionnellement. Ce dernier reçoit une aide pour élaborer son projet, notamment en le mettant en situation de travail caractéristique de différents métiers. Cet accompagnement doit permettre d'évaluer les capacités et les aptitudes du travailleur handicapé qui est accueilli pour une durée maximale de 14 semaines sur une période de 24 mois (selon le décret du 02/10/2020). Pendant cette période, il a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

⁷ Cet établissement dispose d'une antenne à Boulazac (24).

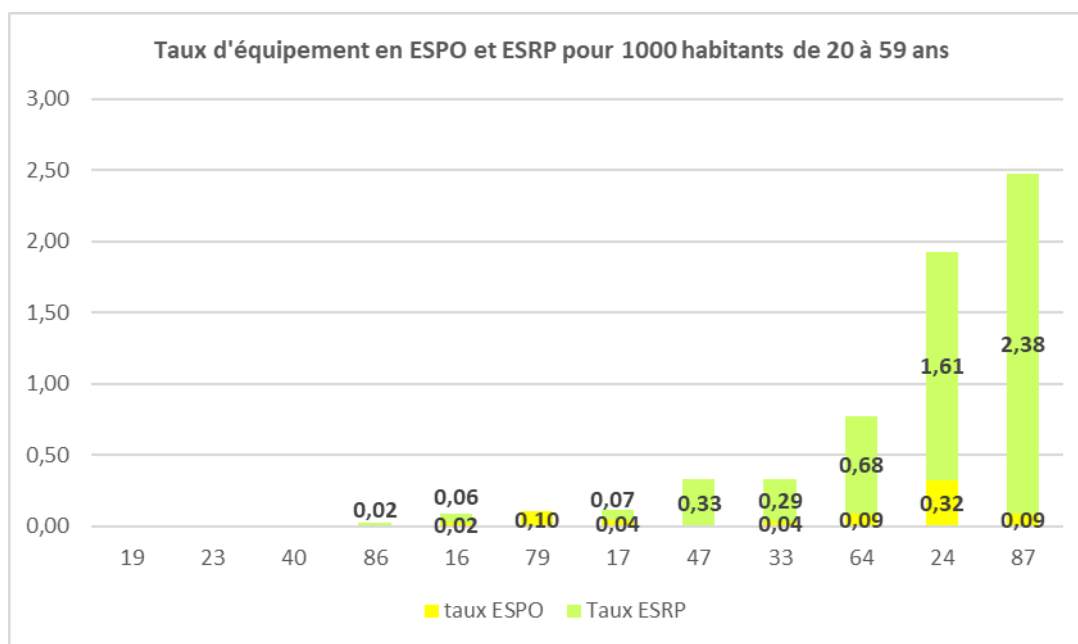
Une mauvaise visibilité des ESPO résulte de la façon dont cette offre est présentée dans FINESS où ces structures constituent soit :

- une catégorie d'établissement à part entière et n'ayant que cette activité
- une discipline d'équipement « *préorientation d'adultes handicapés* » qui peut être installée dans les ESPO comme dans les ESRP.

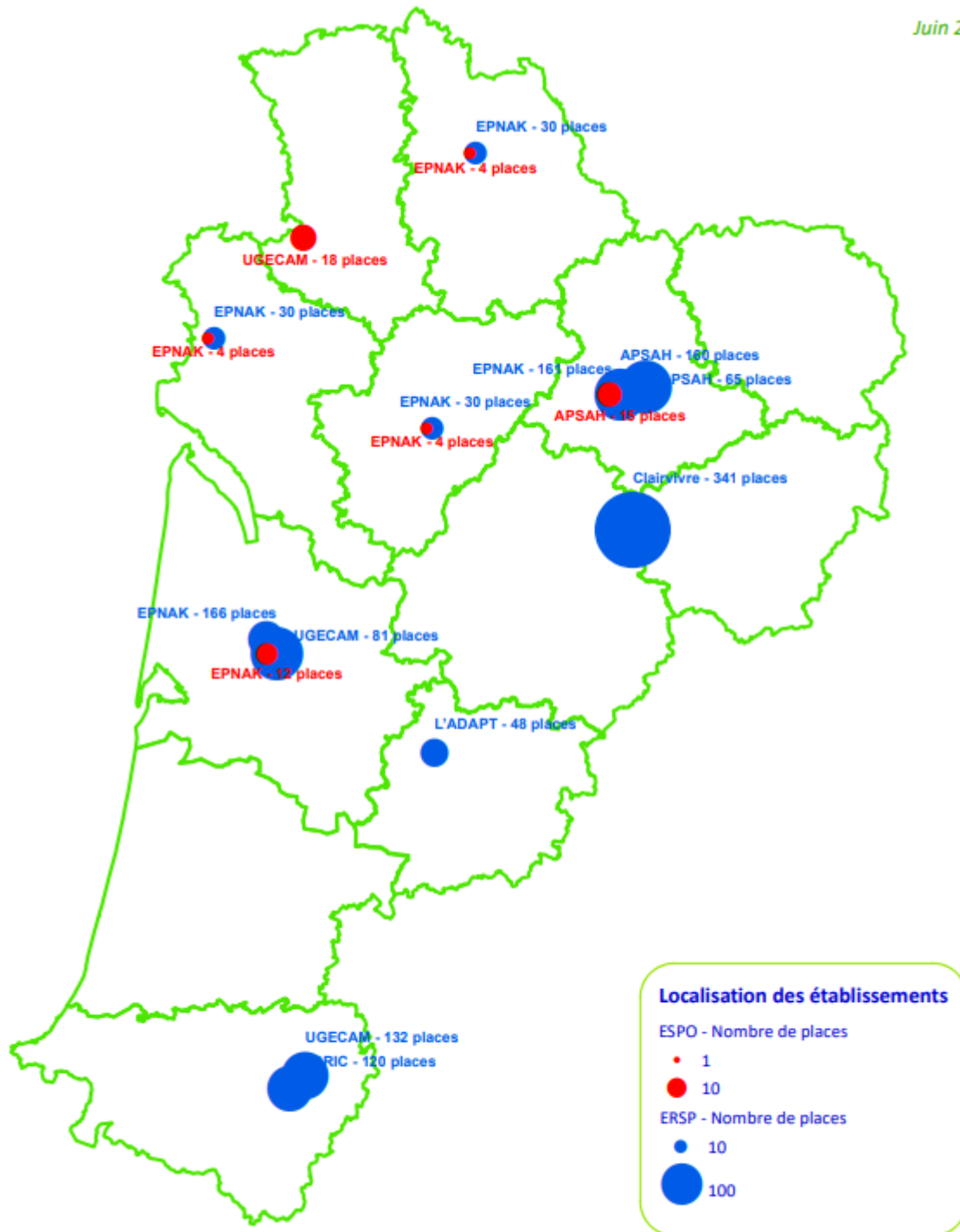
Cette offre n'apparaissant donc pas toujours de façon distincte dans FINESS, le calcul des taux d'équipement en est donc biaisé. Si les données pour la Nouvelle-Aquitaine ont pu être affinées, il n'en est pas de même pour celles présentées au niveau national qui peuvent minorer l'offre ESPO et un peu surévaluer celle des ESRP.

Le taux d'équipement en Nouvelle-Aquitaine, ESPO et ESRP confondus, s'élève à **0,50 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans**. Il est supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 0,32 ‰.

L'offre est **répartie de manière plutôt inégale sur le territoire néo-aquitain**, mais néanmoins des améliorations sont à noter. Le nombre de départements n'ayant aucune offre est passé de 5 à 3.



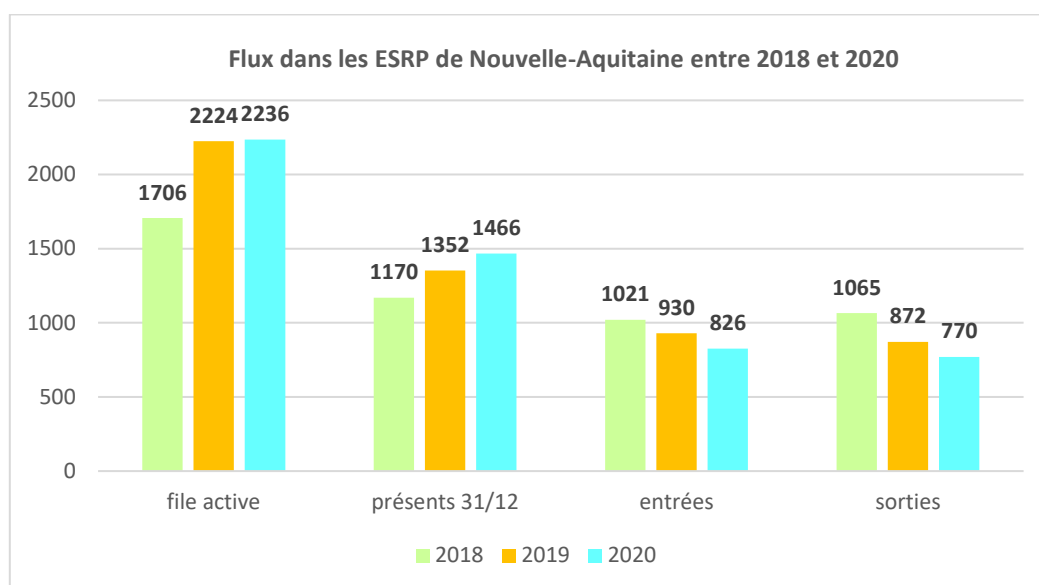
Sources : ARS, rapports d'activité des ESPO et ESRP, FINESS, INSEE – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Sources : ARS NA - FINESS au 25 mai 2023 - CREA Nouvelle-Aquitaine
 Réalisation : ARS NA - DOS - DDSP - PES - 26/05/2023
 Cartographie : découpage au 01/01/2022

Flux

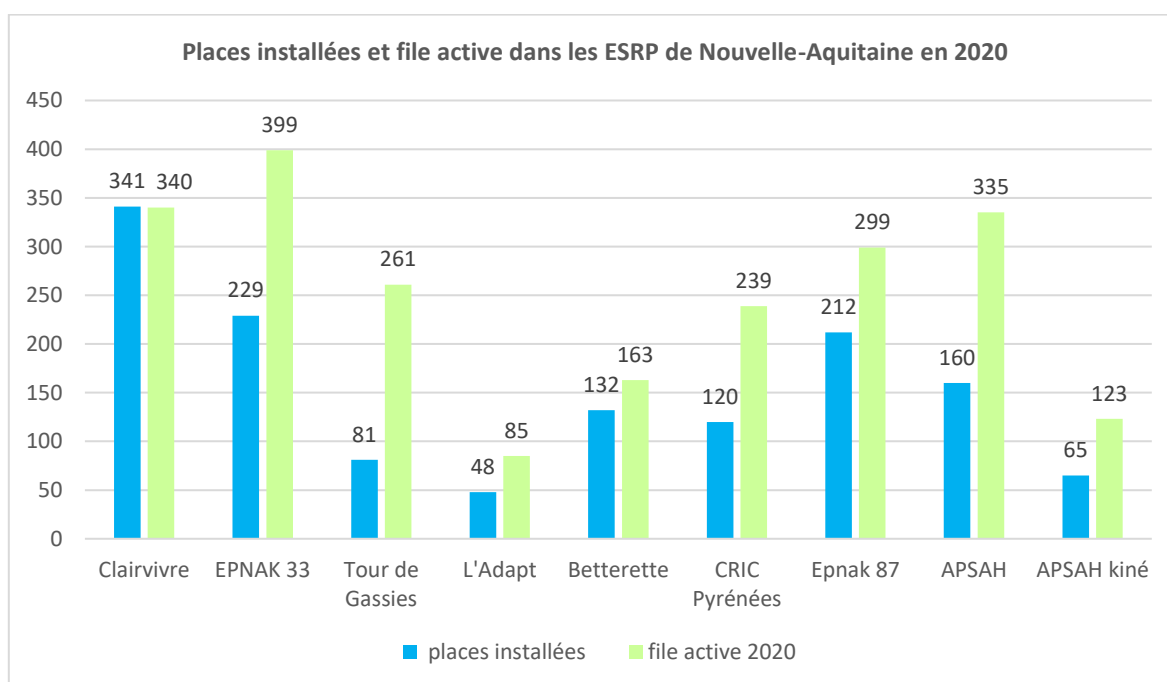
Les données de l'ANAP permettent d'observer sur 3 ans les flux dans les ESRP de la région : nombre d'entrées, de sorties, de présents au 31/12 et file active dans l'année.



Sources : Tableaux de bord ANAP 2018-2020 ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Entre 2018 et 2020, **la file active des ESRP a connu une forte augmentation de plus de 500 stagiaires**. Mais, dans le même temps, les flux (entrées/sorties) se sont ralentis, ce qui évoque des accompagnements de plus longue durée.

En 2020, **pour 1 250 places installées dans les ESRP, plus de 2 200 stagiaires ont été accueillis**. Des variations importantes du rapport places installées / file active sont observées selon le département. Certains éléments peuvent expliquer ces différences, telle que la durée des formations qualifiantes ou la présence d'une section ESPO au sein de l'ESRP entraînant un turn-over plus important.



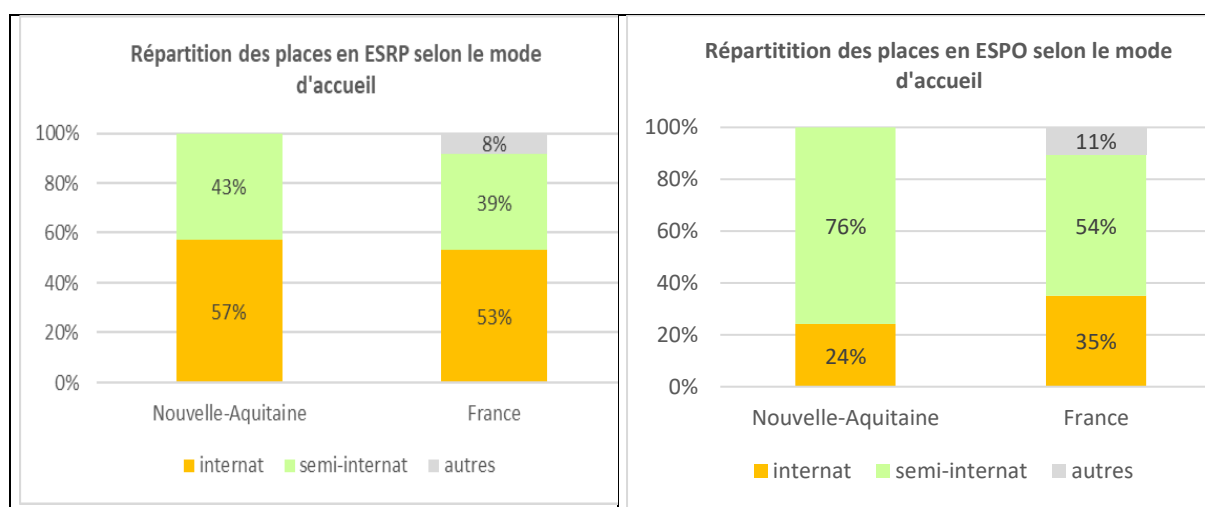
Sources : FINESS, Tableaux de bord ANAP 2020 – ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les agréments des ESRP et des ESPO

Modalités d'accueil

En termes de mode d'accueil, la Nouvelle-Aquitaine :

- se distingue peu de la moyenne nationale en ce qui concerne les ESRP avec **une majorité des places en internat (57%)** car la zone de recrutement des ESRP est souvent assez étendue et l'accueil des stagiaires nécessite de leur proposer un hébergement (cf. infra Origine géographique).
- a une offre plus tournée vers l'externat concernant les ESPO, les durées de séjour y étant beaucoup plus courtes, limitées à quelques semaines, la proposition d'une offre d'hébergement est moins nécessaire et les stagiaires peuvent probablement trouver des solutions alternatives provisoires.

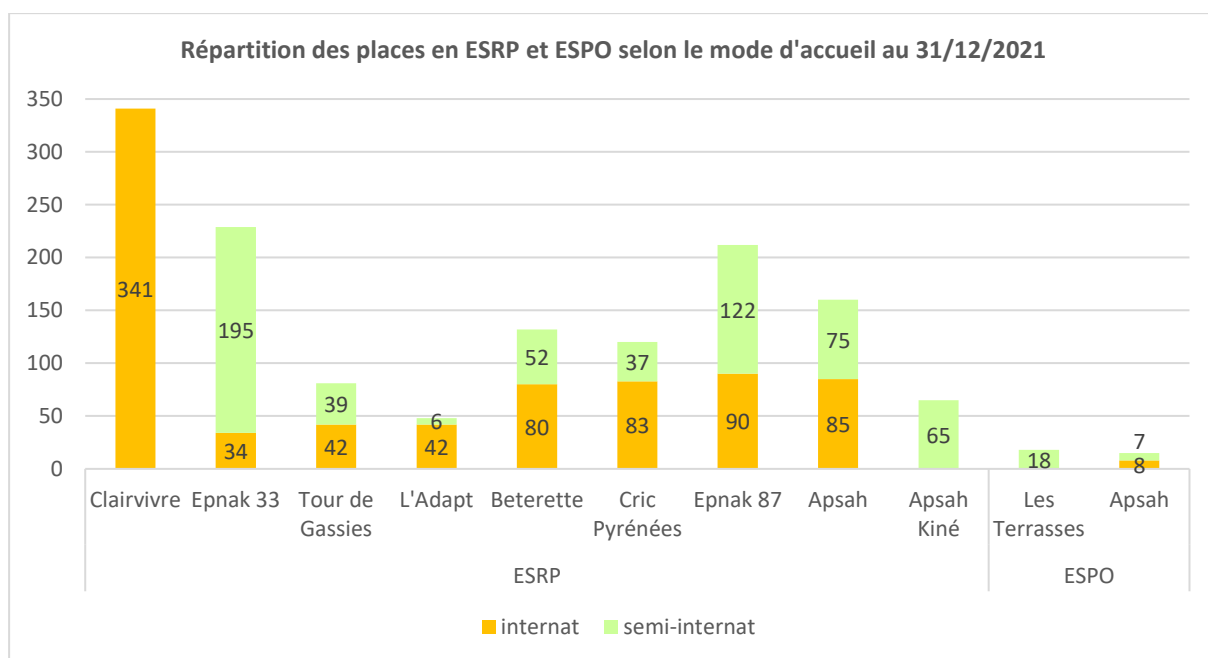


Source : FINESS et rapports d'activité ESRP-ESPO – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Cette offre d'hébergement en internat n'est pas sans conséquence sur la structure des emplois avec **une part liée aux services généraux qui peut être très importante** (cf. infra Ressources humaines).

Le recours aux ressources locales en matière d'hébergement peut être un levier pour concentrer les forces vives des ESRP sur la formation et l'accompagnement médico-social. Ainsi, l'ESRP Apsah Kiné de Limoges a externalisé son offre d'hébergement grâce à une convention passée avec le CROUS, qui peut être modulée en fonction de la demande fluctuante d'une année sur l'autre. Pour l'Epnak, à Limoges, 90 places d'hébergement sont externalisées dans des résidences au cœur de la ville et à Bordeaux, 34 places sont conventionnées avec Gironde Habitat.

Une implantation en zone urbaine facilite ce type de partenariat, ce qui n'est pas le cas par exemple de l'ESRP Clairvivre, situé en zone rurale et dont la totalité de l'offre se fait en internat.



Source : FINESS et rapports d'activité ESRP et ESPO – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Public concerné par l'agrément

L'offre en ESRP/ESPO est rarement dédiée à un type de handicap en particulier, 82% à 100% des places étant agréées **tous types de handicaps en Nouvelle-Aquitaine**. Ce positionnement montre la volonté d'accueillir sans restriction des personnes en situation de handicap souhaitant s'engager dans une formation qualifiante ou diplômante. Néanmoins ce choix peut parfois être mis à mal quand les stagiaires présentent des troubles face auxquels les professionnels peuvent se trouver démunis pour y répondre de façon adaptée, en particulier les troubles psychiques (cf. infra Descriptif des stagiaires en fonction des troubles et pathologies).

Répartition des places installées en ESRP et ESPO selon le type de handicap

	ESRP		ESPO	
	Nouvelle-Aquitaine	France	Nouvelle-Aquitaine	France
Tous types handicap	82%	92%	100%	77%
Handicap moteur	13%	3%		1%
Handicap psychique		0,2%		16%
Handicap visuel	5%	5%		2%
Cérébrolésion				1%
Déf. intellectuelle				2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : FINESS – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'activité des MDPH en matière d'orientation vers les ESPO/ESRP

Jusqu'à la parution du décret de 2020 et de l'arrêté de 2022, l'entrée en ESPO et en ESRP ne pouvait se faire qu'avec :

- Une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Une notification de la CDAPH qui mentionne la catégorie d'établissement, ESPO ou ESRP, vers laquelle est préconisée une orientation, à la suite d'une évaluation de l'équipe pluridisciplinaire.

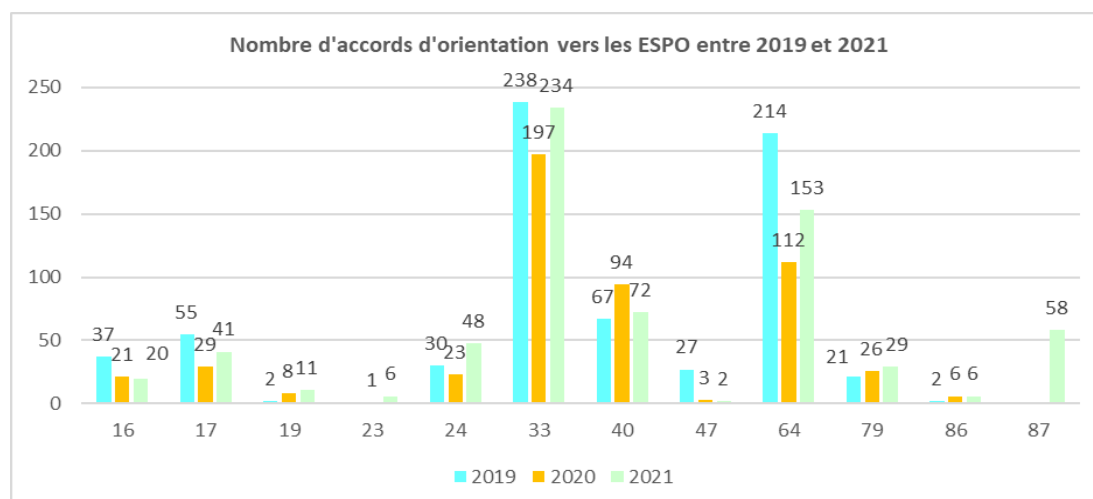
Fin 2019, la CNSA a publié un **référentiel** à destination des MDPH⁸ qui « porte à la connaissance des membres de l'équipe pluridisciplinaire l'éventail large des solutions possibles pour accompagner un travailleur en situation de handicap en milieu ordinaire dans une optique inclusive ». Ce rapport présente notamment les dispositifs ESPO/ESRP pour permettre « le retour à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire grâce à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles ».

Le décret du 02/10/2020 a donc introduit une nouvelle mission pour les ESPO et ESRP, la conduite d'évaluations préliminaires à un éventuel accompagnement « soit sur décision de la CDAPH » ou « Soit sur demande [...] d'une MDPH ou de toute personne morale ou physique »⁹. L'arrêté du 17 novembre 2022 a fixé la mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accès.

Le nombre d'orientations prononcées vers les ESPO et les ESRP et l'évolution de ce nombre au fil des ans permet d'estimer le niveau de connaissance de ces dispositifs par les équipes pluridisciplinaires des MDPH ainsi que l'intérêt et la pertinence qu'elles leur attribuent.

Les orientations vers les ESPO

Dans les ESPO, les données concernant les accords ne sont pas complètes sur la période 2019-2021 pour la Creuse et la Haute-Vienne. Sans ces deux départements, le **nombre d'accords délivrés dans l'année au niveau régional passe de 693 en 2019 à 611 en 2021**, soit une baisse de sur cette période, largement impactée par la crise Covid. La baisse est marquée en 2020 dans l'ensemble des départements sauf les Landes, mais une nette relance est observée en 2021. Pour toute la Nouvelle-Aquitaine, 680 accords d'orientation vers un ESPO ont été donnés en en 2021.



Source : CNSA, Rapports d'activité standardisés des MDPH – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁸ Référentiel de l'orientation professionnelle en MDPH Guide d'appui aux équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées, CNSA, novembre 2019

⁹ Art. D 312-161-25

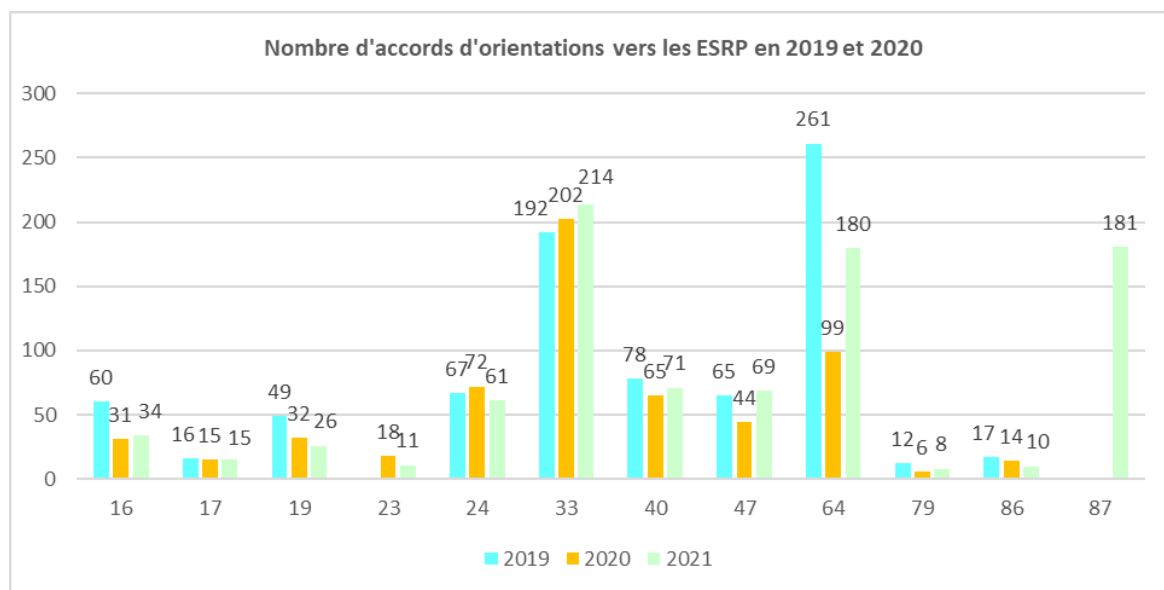
Les orientations vers les ESRP

A propos de l'orientation vers les ESRP, le référentiel de la CNSA précise :

« Le premier critère qui se dégage de la pratique pour une orientation en ESRP est l'incapacité de la personne à exercer son métier d'origine. Cependant, cette condition seule ne permet pas de justifier de manière systématique une orientation vers un ESRP. Deux critères complémentaires s'ajoutent donc au premier. Il s'agit du **besoin d'accompagnement** de la personne et de la nécessité pour elle d'évoluer dans un cadre adapté en raison de sa situation de handicap. Le dernier critère est celui de la **situation de la personne** (âge, niveau de qualification, capacité d'apprentissage et d'adaptation). Il s'agit également de prendre en compte ses expériences antérieures en termes d'emploi ou de formation. **Des échecs répétés** en termes de formation ou d'emploi en lien avec le handicap constituent **un critère déterminant** pour une orientation en ESRP. Il convient également de s'assurer que les formations dispensées en ESRP sont en adéquation avec le projet professionnel de la personne ».

Pour les ESRP, les données concernant les accords ne sont pas complètes sur la période 2019-2021 pour la Creuse et la Haute-Vienne. Sans ces 2 départements, le **nombre d'accords délivrés dans l'année pour un ESRP au niveau régional** est passé de 817 à 690 sur la période, soit une baisse de 15%. Comme pour les ESPO, le niveau d'orientation vers les ESRP a été impacté par la crise sanitaire en 2020 mais repart à la hausse en 2021.

Pour toute la Nouvelle-Aquitaine, **880 accords d'orientation vers un ESRP** ont été donnés en en 2021.



Source : CNSA, Rapports d'activité standardisés des MDPH – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La FAGERH note que tant pour les ESPO et les ESRP, « *les délais d'instruction de leur demande peuvent prendre plus d'une année avant d'obtenir une notification d'orientation* » dans certains départements. Ces délais d'attente génèrent de la démotivation et une perte de sens pour les personnes concernées.

Les nouvelles modalités d'accès en ESRP/ESPO mises en place avec le décret de 2020 et l'arrêté de 2022 vont probablement **permettre de réduire ces temps d'attente et de fluidifier les parcours**.

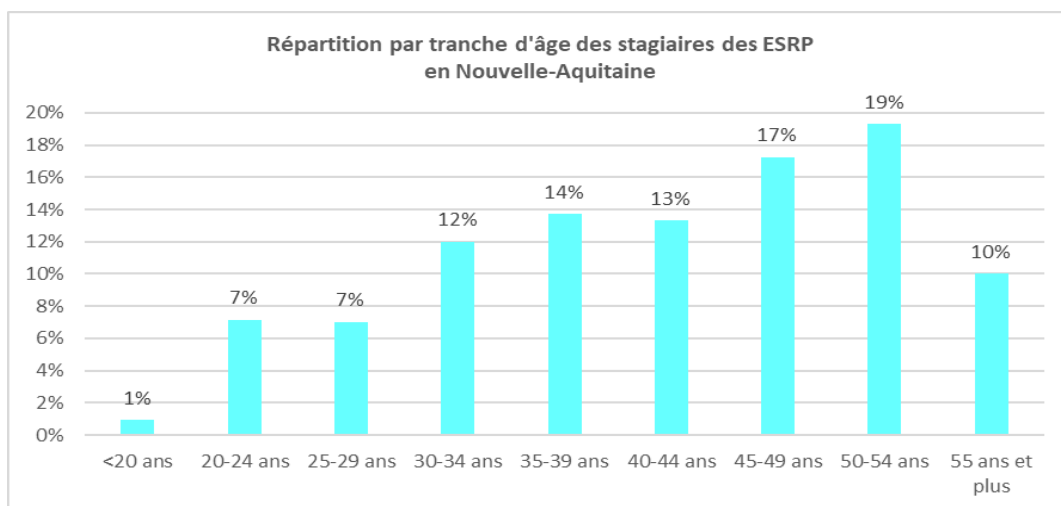
Caractéristiques des stagiaires

Sexe

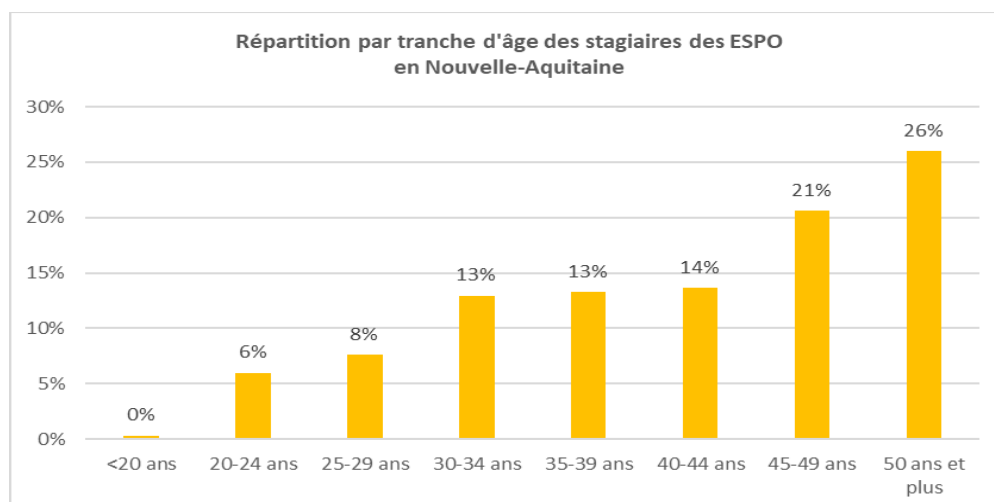
En 2021, les hommes représentent 56% des stagiaires des ESRP¹⁰ (en baisse par rapport à 2018 où ils étaient 60%). Les hommes sont majoritaires dans la plupart des ESRP (entre 52 des 68%), excepté dans les ESRP CRIC-Pyrénées (64) et de Ladapt (47) où les femmes forment respectivement 56% et 81% des effectifs. Ce dernier ESRP est spécialisé dans la formation aux métiers de secrétariat et d'employé.e d'administration, ce qui explique sans doute cette plus forte féminisation. Dans les ESPO, les hommes sont également majoritaires dans tous les ESPO, en moyenne 59% en 2021.

Age

Près de la moitié, 46%, des stagiaires des ESRP ont 45 ans ou plus (rappel 2018 : 42%), ce qui est n'est pas surprenant puisque ces structures s'adressent traditionnellement à des personnes en reconversion professionnelle, à la suite d'une maladie ou un accident. Cette structure par âge se retrouve, peu ou prou, dans tous les ESRP, excepté à l'IFMKDV de Limoges qui prépare au métier de masseur-kinésithérapeute (en formation initiale) des étudiants non ou mal-voyants¹¹ : 70% ont moins de 35 ans.



Sources : Tableaux de bord ANAP 2020 ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine



La pyramide des âges des stagiaires des ESPO est assez proche de celle des ESRP. Le quart d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus.

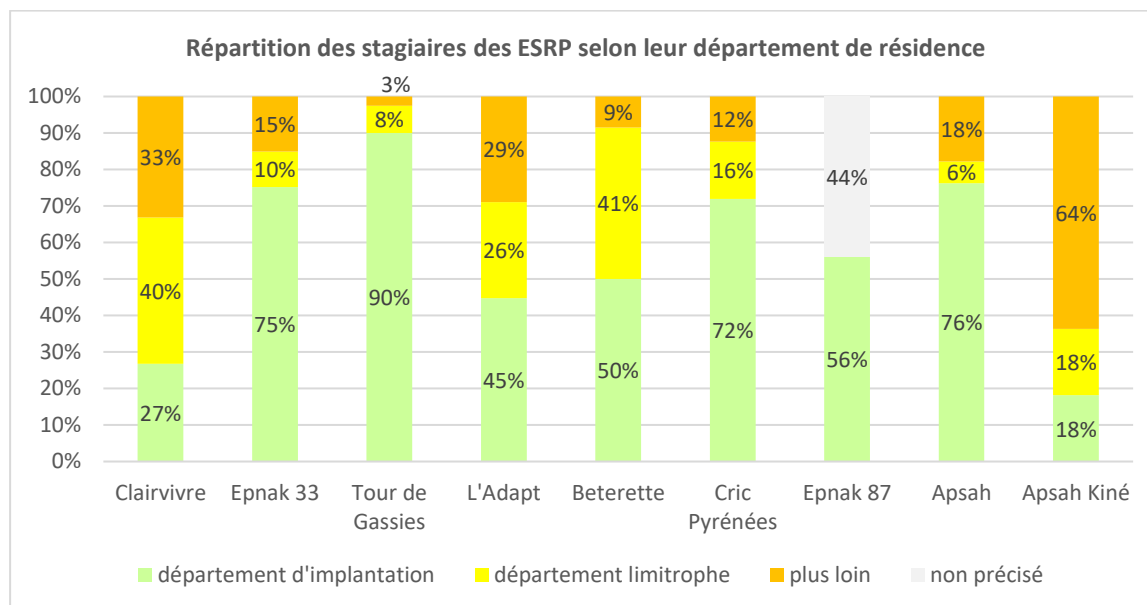
Sources : rapports d'activité 2019 des ESPO (sauf Clairvivre et Gassies) – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

¹⁰ Répartition hommes/femmes non connue pour Tour-de-Gassies et Béterette.

¹¹ A noter ; il existe 3 autres établissements de ce type en France situés à Paris, Lyon et Villejuif.

Origine géographique des stagiaires

En moyenne, **57% des stagiaires sont domiciliés dans le département d'implantation de l'ESRP où ils suivent une formation**. Ce taux varie considérablement selon les établissements : entre 18% (pour l'Apsah kiné) et 90% (pour la Tour de Gassies).

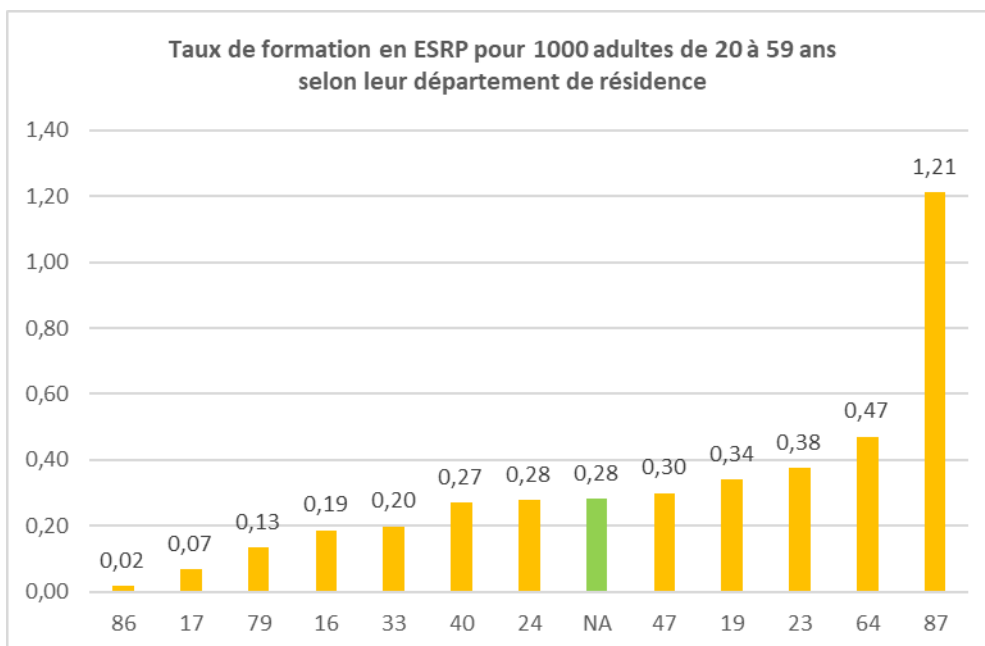


Sources : DRESS ES2018 et rapports d'activité des ESRP 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Par ailleurs, en 2018 (dernière année disponible pour observer cette donnée), **110 travailleurs handicapés néo-aquitains suivaient une formation dans un ESRP situé hors Nouvelle-Aquitaine**, soit **près de 14%** des habitants de la région en formation en ESRP cette année-là. Ces stagiaires se formant hors Nouvelle-Aquitaine se répartissent dans 29 ESRP situés dans 21 départements différents : en Ile-de-France pour 19% d'entre eux, en Aveyron pour 19% également ou Haute-Garonne (14%).

Le taux d'accès à une formation en ESRP est extrêmement variable selon le département de résidence. En Nouvelle-Aquitaine, ce taux est, sans surprise, plus élevé dans les départements équipés d'ESRP, en particulier la Haute-Vienne et plus faible dans les départements sans offre. Parmi ces derniers départements, **la Vienne a un taux de formation en ESRP extrêmement bas** (constat qui était déjà fait lors du diagnostic de 2020). Les travailleurs handicapés viennois n'ont-ils donc pratiquement aucun accès à une formation professionnelle en milieu adapté ? ou alors sous une autre forme ? dans les CART¹², par exemple, qui constituent une spécificité du département ? ou les dispositifs du droit commun sont-ils uniquement mobilisés ? Notons, que l'EPNAK s'est implanté dans la Vienne en 2022 et que son antenne est déjà à 100% d'occupation.

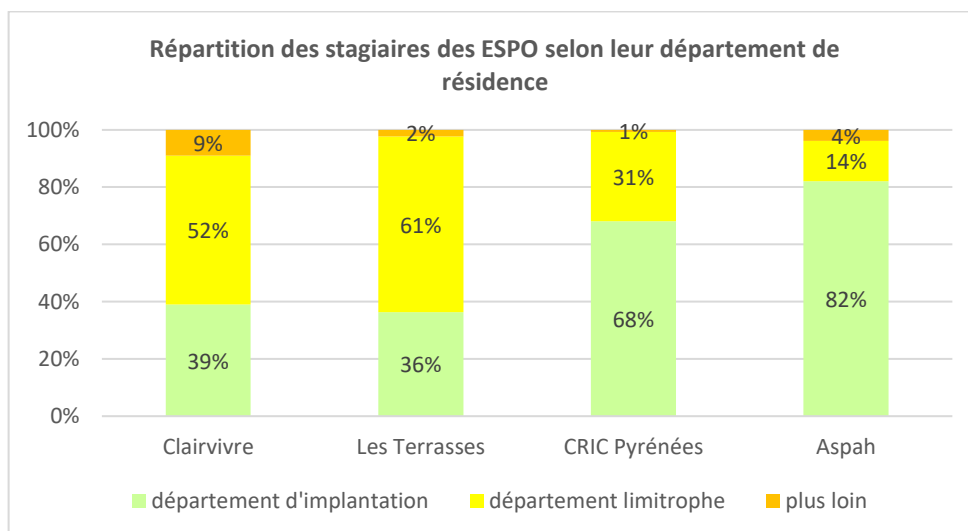
¹² Centre d'Adaptation et de Redynamisation au Travail, dispositif médico-social implanté dans la Vienne et en Charente-Maritime.



Source : DRESS ES2018 – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

Rappelons que ces données constituent une photographie de la situation en 2018 (pas de données plus récentes).

Les ESPO ont un secteur de recrutement moins étendu, la perspective de s'éloigner de son domicile étant peut-être moins bien acceptée à ce stade de la démarche d'un processus de formation. En moyenne, les deux tiers des stagiaires (63%) vivent dans le département d'implantation de l'ESPO. L'ESPO les Terrasses accompagne de nombreux stagiaires de Charente-Maritime qui ne disposent pas de cette offre sur leur territoire.



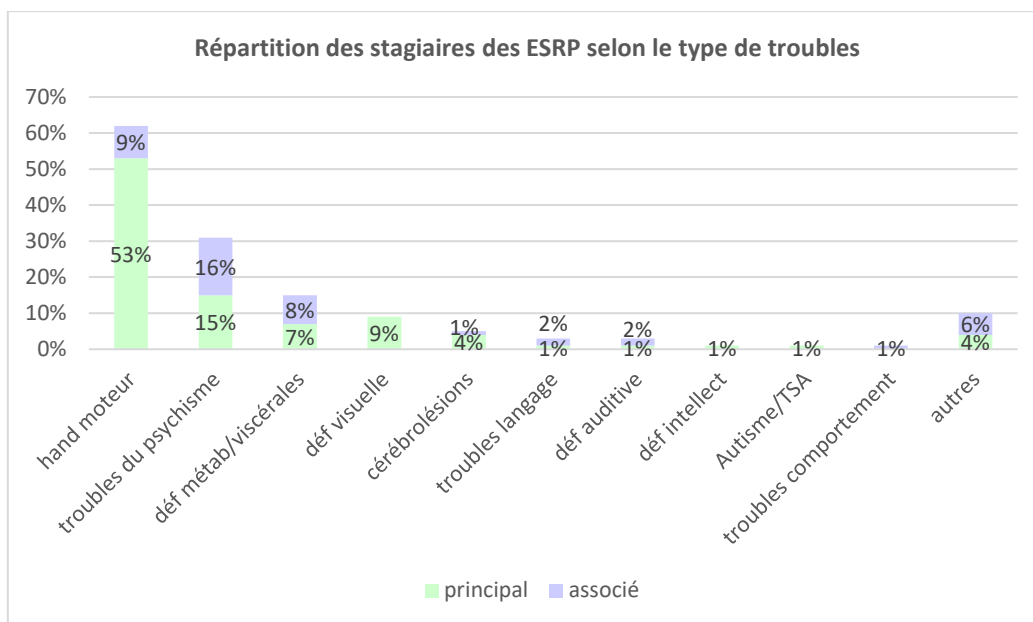
Source : rapports d'activité ESPO 2021 – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

Le taux de recours à un ESPO en fonction du département de résidence ne peut pas être présenté, faute de données suffisante. Plus encore que pour les ESRP, un lien fort existe entre la présence à proximité d'un ESPO et la mobilisation de cette réponse pour étayer le parcours d'un travailleur handicapé.

Type de troubles ou de handicaps

En 2020, trois types de handicap sont particulièrement représentés parmi les stagiaires des ESRP :

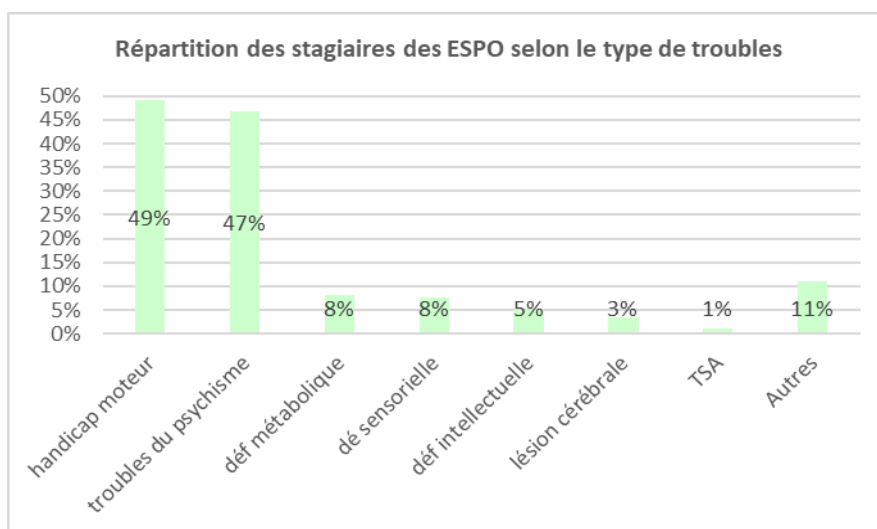
- Les **déficiences motrices** qui concernent plus de 60% d'entre eux,
- Des **troubles du psychisme** présents parmi 31% stagiaires. Une **progression** est notée par rapport à 2018 où 25% des stagiaires étaient concernés par ces troubles.
- Des **déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles** pour 15% de stagiaires.



Sources : Tableaux de bord ANAP 2020 ARS Nouvelle-Aquitaine– Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Une part importante des stagiaires, **45%, cumule au moins deux types de handicap**, ce qui est évocateur de situations pouvant être complexes (40% étaient dans ce cas en 2018).

Les ESPO ne sont pas couverts par les Tableaux de bord de l'ANAP. Les données ont donc été directement recueillies dans les rapports d'activité, elles sont moins précises notamment concernant les éventuels troubles associés¹³. Les stagiaires des ESPO se distinguent par **des troubles du psychisme encore plus marqués que pour ceux des ESRP : ils concernent près de la moitié de ce public.**



Toutefois, selon les ESPO, les caractéristiques des publics peuvent varier. Ainsi, l'EPNAK indique « à l'antenne de Rochefort, il s'agit d'un public autonome et moins éloigné de l'emploi qu'en préparatoire ».

Sources : rapport d'activité ESPO 2021– Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

¹³ Et ces données ne figurent pas dans les rapports d'activité de Clairvivre et de la Tour de Gassies.

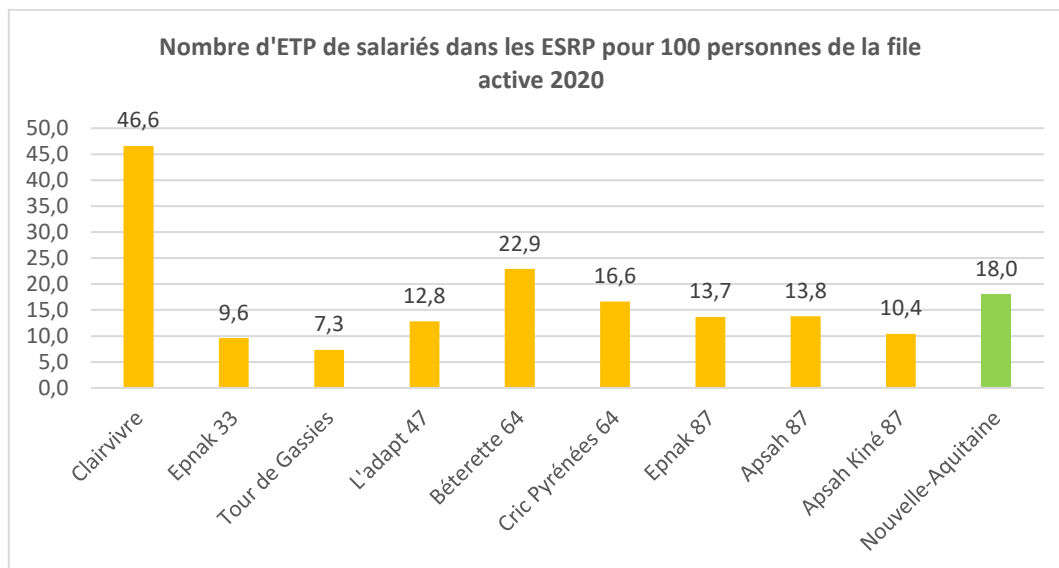
Les ressources humaines

Au niveau régional, on dénombre au 31/12/2020 près de 402 postes de salariés en ETP **dans les ESRP**.

NB : Les données présentées concernant les ressources humaines ne portent que sur les ESRP. Elles sont issues des tableaux de bord de l'ANAP qui n'englobent pas les ESPO dans leur collecte annuelle.

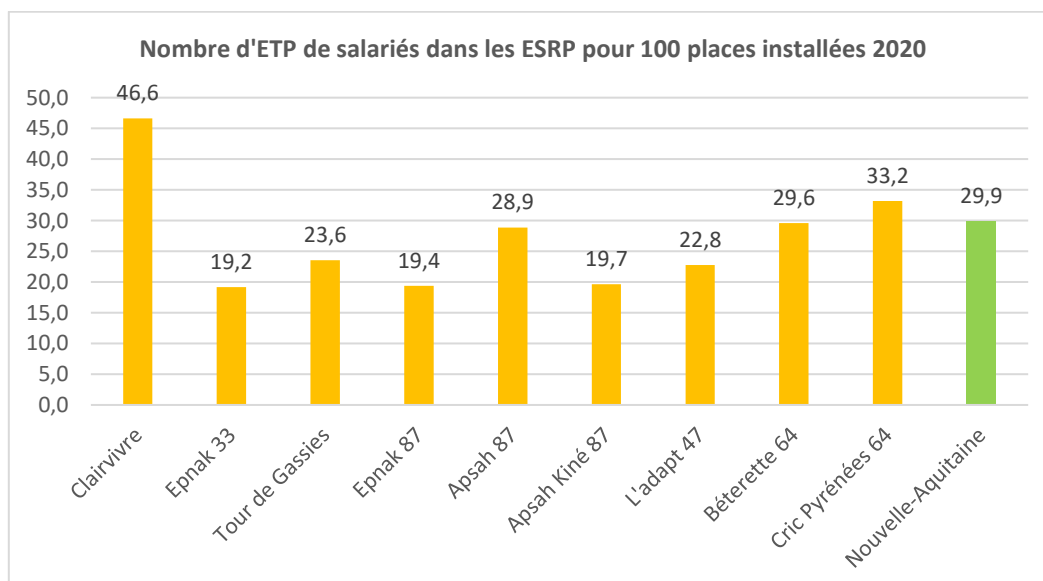
Taux d'encadrement

En 2020, il y avait dans les ESRP **18 emplois en ETP pour 100 personnes accompagnées en file active**. Les écarts sont importants entre les ESRP, en lien notamment avec la part des places en internat.



Sources : TB ESMS - Données au 31/12/2020, ARS-Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le taux d'encadrement rapporté au nombre de places installées apporte une vision complémentaire et permet de mesurer cet indicateur avec un paramètre moins fluctuant que la file active. On dénombre ainsi, au niveau régional, près de **30 ETP pour 100 places installées**.



Sources : TB ESMS - Données au 31/12/2020, ARS-Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Structure des emplois

Selon les ESRP, la structure des emplois varie considérablement. L'existence d'un internat de grande capacité peut avoir un impact marqué sur le poids des services généraux comme aux ESRP Clairvivre ou Cric-Pyrénées.

Structure des emplois dans les ESRP en 2020¹⁴

	Clairvivre	Epnak 33	Tour de Gassies	L'Adapt	Béterette	Cric Pyrénées	Epnak 87	Apsah	Apsah kiné	Nouvelle-Aquitaine
Direction, encadrement	5,9%	12,2%	8,9%	10,6%	8,5%	7,5%	11,3%	5,8%	18,0%	8,1%
Administration	18,5%	13,1%	6,7%	31,0%	16,9%	17,7%	9,7%	5,8%	27,9%	15,5%
Services généraux	48,5%	5,2%	21,1%	8,2%	30,4%	43,6%	9,7%	37,2%	18,0%	33,7%
Socio-éducatif	23,4%	61,0%	57,6%	45,4%	36,5%	27,5%	54,6%	47,7%	29,9%	36,9%
Médecins	0,9%	0,5%	2,6%	0,9%		1,1%	0,5%	0,1%	0,7%	0,8%
Psychologue paramédical	2,7%	7,9%	3,1%	3,8%	7,7%	2,5%	14,1%	3,2%	5,5%	5,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : TB ESMS - Données au 31/12/2020, ARS-Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Zoom sur les emplois de psychologues et paramédicaux

Au niveau régional, en 2020, 20 ETP dans les ESRP relèvent de la catégorie « psychologues et paramédicaux », soit 5 ETP de plus par rapport à 2018, avec de forts écarts entre ESMS

Le nombre de psychologues a été multiplié quasiment par 2 en deux ans (5,7 ETP en 2018, 10,2 en 2020), ce qui paraît tout à fait justifié au regard du nombre important de stagiaires concernés par des troubles du psychisme (près du tiers en 2020), d'autant que ce nombre augmente au fil des ans.

Nombre d'ETP de psychologues et de paramédicaux dans les ESRP

	Clairvivre	Epnak 33	Tour de Gassies	L'Adapt	Béterette	Cric Pyrénées	Epnak 87	Apsah	Apsah kiné	NA
Psychologue	2	1	0,6	0,29	1,23	1	2,8	1	0,31	10,2
Infirmier	2,25	1		0,12	1,5		2			6,9
Ergothérapeute		1					1	0,5	0,2	2,7
Autre paramédical									0,17	0,2
TOTAL	4,25	3	0,6	0,41	2,73	1	5,8	1,5	0,68	20,0
% parmi les autres emplois	2,7%	7,9%	3,1%	3,8%	7,7%	2,5%	14,1%	3,2%	5,3%	5,0%
Nb ETP pour 100 personnes (file active)	1,3	0,8	0,2	0,1	0,8	0,8	6,8	1,0	0,3	0,9

Sources : TB ESMS - Données au 31/12/2020, ARS-Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La **nécessité de renforcer ces emplois**, qui constituent une des plus-values des ESRP pour l'accompagnement des travailleurs handicapés dans leur cursus de formation en permettant une meilleure prise en compte de leurs difficultés, reste à l'ordre du jour.

Ce renforcement doit passer par une **analyse précise des besoins** d'accompagnement des stagiaires qui sont variables selon les ESRP, selon les moyens humains déjà mobilisés en interne et les partenariats avec les ressources locales extérieures.

¹⁴ Voir détail ETP par ESRP en annexes

L'offre de formation dans les ESRP

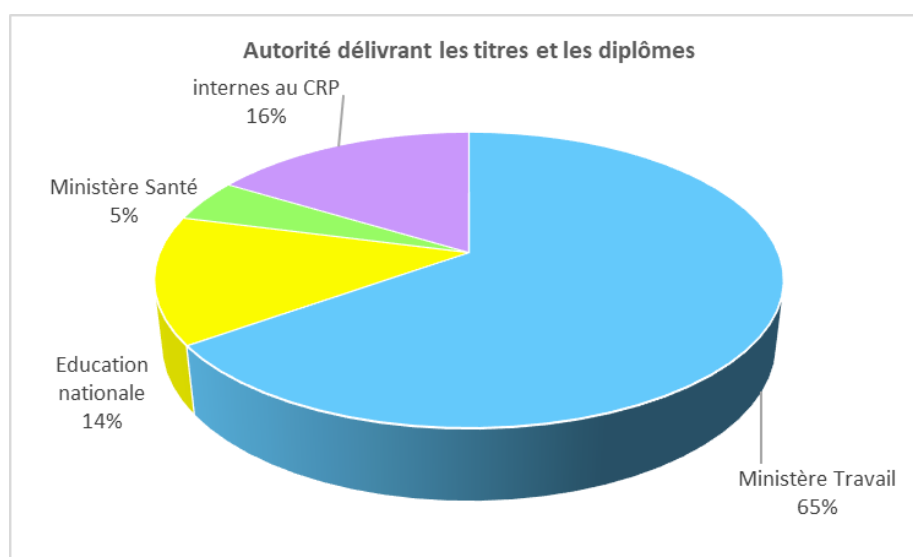
Les ESRP de Nouvelle-Aquitaine proposent **48 formations diplômantes ou qualifiantes** dans des champs d'activité assez variés.

Répartition des formations proposées par champ d'activité selon les ESRP ¹⁵

Champ d'activité	Nombre de formations	Clairivivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Electronique, automatisme, informatique	10	x	x	x		x	x	x	x
Administration, commerce	9	x	x	x	x	x	x	x	x
Espaces verts	7	x							x
Prothèses, lunetterie	7	x						x	x
Bâtiment, construction	5	x		x			x		
Magasinage, entretien	3	x	x						x
Sellerie, métiers du cuir	3	x							
Restauration	1	x							
Masseur-kinésithérapeute	1								x

Source : rapports d'activité ESRP 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les **deux tiers des titres et diplômes** auxquels préparent les ESRP **sont délivrés par le Ministère du travail**. Une formation sur 6 est une formation « maison » et ne débouche sur aucun titre ou diplôme officiel.

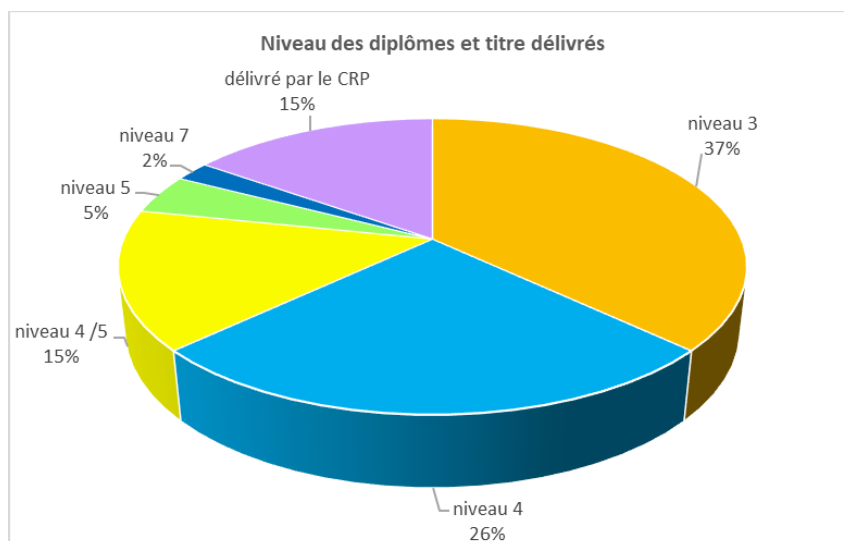


Source : rapports d'activité ESRP 2019 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Plus de 60% des diplômes et titres délivrés à l'issue des formations en ESRP sont d'un niveau inférieur ou égal au bac (niveau 3 et 4)¹⁶.

¹⁵ Voir tableau détaillé en annexe

¹⁶ Le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles a modifié la manière de coder le niveau des diplômes. Voir tableau de correspondance en annexe



Source : rapports d'activité ESRP 2019 – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

Par ailleurs, les ESRP proposent des **modules et actions préparatoires** permettant aux stagiaires d'acquérir les prérequis nécessaires pour entrer en formation, notamment :

- La certification CléA : socle de connaissances et de compétences, constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle
- Le dispositif Optim : objectif projet travail inclusion modulable (notamment à Béterette)
- Le dispositif Alternative Inclusive : pour des publics dont l'accès à l'emploi est proche, en consolidant l'expérience professionnelle (Béterette)
- Bilan de plus de 6 mois pour affiner un projet de formation administratif/comptable et lever les freins avant d'entamer une formation qualifiante (Ladapt)
- Programmes de lutte contre l'illettrisme : DECLIC, Eclat
- Soutien à la maîtrise de la langue française : FLE/FLI (Français Langue Étrangère/Français Langue d'Intégration)
- Actions de sécurisation des parcours de personnes TH désireuses de suivre une préformation (Tour de Gassies - dispensée par la Croix Rouge et financée par l'OETH)
- Préparatoire aux métiers de l'animation (notamment aux formations CPJEPS et BPJEPS), préparatoire jeunes, remobilisation : reprendre les rythmes et les codes sociaux (Epnak Bordeaux)

Plus spécifiquement pour un **public atteint de déficiences sensorielles** dans les ESRP de l'Apsah (87) :

- Des plateformes « handicap sensoriel » - Plateau Autonomie pour Déficiants Visuels (PADV) et Plateforme Surdit  (PLS)
- Une « préparatoire » spécifique pour accéder aux études de masseur-kinésithérapeute avec remise à niveau et préparation DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires - option B).

Enfin pour favoriser l'accès au langage écrit et son appropriation, le CRIC Pyrénées cite quelques actions :

- ateliers d'écriture avec publication de nouvelles en 2021 et d'un roman en 2022 (favorisant l'autodétermination et la confiance en soi)
- traduction en FALC – facile à lire et à comprendre - des documents remis à l'entrée (outils de la citoyenneté etc.).

Réussite aux examens et insertion professionnelle

Les données concernant la réussite aux examens et l'insertion professionnelle après la formation en ESRP de Nouvelle-Aquitaine, fournies dans les rapports d'activité, sont plus ou moins précises et présentées de manière très hétérogène (parfois pourcentages globaux, parfois effectifs...).

Au niveau national, l'observatoire de la FAGERH indique un **taux de réussite aux examens pour les personnes formées en ESRP de 78% en 2021** et 72% en 2022.

En Nouvelle-Aquitaine, lorsque les données sont détaillées, le taux de réussite varie sensiblement en fonction de la nature et du niveau de la formation. La *réussite partielle* signifie que les personnes préparant un titre professionnel ont obtenu un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles (CCP) mais pas la totalité de ceux composant la qualification visée.

Réussite aux examens (diplômes et titres professionnels)

Clairvivre (24)	Taux de réussite totale : 74%, partielle : 18%
Epnak (33-16)	Personnes formées : 61, présentées à l'examen : 54, réussite totale : 53
Tour de Gassies (33)	Pas de données
Ladapt (47)	Personnes formées : 38, présentées à l'examen : 34, réussite totale : 15, réussite partielle : 13
Béterette (64)	Pas de données
Cric (64)	Personnes présentées : 35, réussite totale : 31, réussite partielle : 1
Apsah (87)	Taux réussite supérieur à 70%
Apsah kiné (87)	100% de réussite (9 candidats présentés)
Epnak (87-86)	Personnes formées : 52, présentées à l'examen : 48, réussite totale : 38

Source : rapports d'activité ESRP 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Au niveau national, l'observatoire de la FAGERH indique que « à l'issue de la formation, 60% des stagiaires trouvent un emploi dans l'année ». Les données partielles disponibles pour la Nouvelle-Aquitaine ne montrent pas partout un tel niveau d'insertion professionnelle. Les ESRP réalisent en général des enquêtes auprès des sortants à 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 ans avec un taux de retour assez fluctuant. Quand les données sont détaillées, le taux d'insertion peut varier de façon significative selon le diplôme ou le titre obtenu.

Devenir des stagiaires un an après la sortie

Clairvivre (24)	Taux d'insertion globale : 66% (dans les métiers appris : 44%)
Epnak (33)	Personnes sorties : 61, ayant répondu : 29 En CDI = 4, en CDD = 14, en formation = 2, demande emploi = 9
Tour de Gassies (33)	Pas de données
Ladapt (47)	Personnes sorties : 40, ayant répondu : 30, insérées : 20
Béterette (64)	Pas de données
Cric (64)	Personnes sorties : 35, ayant répondu : 30, insérées : 61%
Apsah (87)	Personnes sorties : 61 Emploi : 16%, accompagnement post-formation : 16%, demande emploi : 43%, autres 5%, non précisé : 20%
Apsah kiné (87)	Personnes sorties : 9, ayant répondu : 6, en emploi : 5
Epnak (87-86)	Personnes sorties : 47, ayant répondu : 26 En CDI = 5, en CDD = 8, demande emploi = 9, autres : 4

Source : rapports d'activité ESRP 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Prestations d'accompagnement des ESRP et ESPO en 2022 et transformation de l'offre

Une enquête a été conduite à l'automne 2022 auprès des ESRP et ESPO de Nouvelle-Aquitaine, tous y ont répondu. L'objectif de cette enquête était de faire un état des lieux des prestations hors les murs, mises en œuvre ou en projet, de l'accompagnement de publics à besoins spécifiques, des partenariats avec la MDPH et avec d'autres acteurs liés au parcours des personnes en situation de handicap.

Les prestations hors les murs

		ESRP								ESPO		
		Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33-17)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87-16-86)	Apsah (87)	Apsah kiné-87	Terrasses (79)	Apsah (87)
DEA	Mis en œuvre X En cours ↗		X	X		X	X				X	
<i>Nb bénéficiaires DEA</i>	2021 = 145		38	42							65	
	1 ^{er} semestre 2022 = 138		38	34							66	
DFA	Mis en œuvre X En cours ↗	↗	↗	X	↗	↗	X	X	↗	↗	↗	
<i>Nb bénéficiaires DFA</i>	2021 = 2							2				
	1 ^{er} semestre 2022 = 8			2		4		2				
Formation en alternance	Mis en œuvre X En cours ↗	X	X			X						
<i>Nb bénéficiaires alternance</i>	2021 = 8	8										
	1 ^{er} semestre 2022 = 22	20 ¹⁷	1			1						
Formation à distance, e-learning	Mis en œuvre X En cours ↗	X	X	X	X	X	X	X				
<i>Nb bénéficiaires formation à distance</i>	2021 = 560	80	184	*	84	150	60	2				
	1 ^{er} semestre 2022 = 554	101	184	*	67	150	50	2				

Source : enquête ESRP/ESPO 2022 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

* mise en œuvre selon les besoins d'aménagement et partiellement

¹⁷ Ces chiffres recensent les personnes qui ont bénéficié soit d'une inscription dans une formation où l'organisation pédagogique prévoit un aller/retour entreprise/centre de formation très régulier ; soit d'une adaptation du parcours de formation et du programme pédagogique en lien avec un poste visé

Le DFA, dispositif formation accompagnée

En 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ARS ont validé conjointement, en lien avec l'Agefiph, les conditions de la mise en place en 2022 d'une nouvelle modalité d'accès à la formation dans le droit commun pour les publics en situation de handicap : **Le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA)**.

Ce dispositif s'inscrit en lien direct avec le décret du 2 octobre 2020 en introduisant de nouvelles possibilités d'accompagnement « hors les murs » dans un objectif d'élargir l'accès à la formation et à la qualification dans le droit commun.

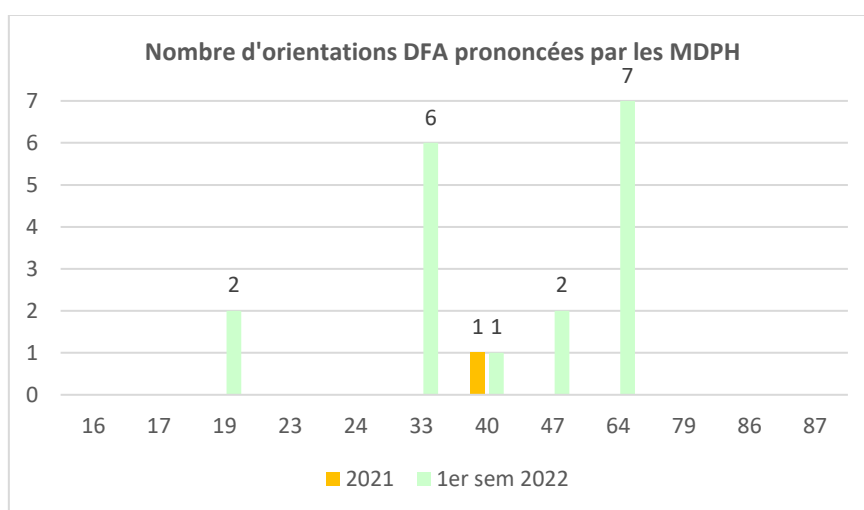
Ce dispositif a fait l'objet de 3 réunions de présentation au 1^{er} semestre 2021, co-organisées par l'ARS, la Région et l'Agefiph à destination des acteurs de terrain impliqués dans les parcours de formation et de qualification de la personne en situation de handicap (ESRP/ESPO, service public de l'emploi, organismes de formation et MDPH). L'ARS a pour objectif, en lien avec la Région, de faire essaimer et de généraliser le DFA en l'inscrivant dans le cadre de la démarche de contractualisation engagée avec les opérateurs médico-sociaux.

Le DFA (accompagnement délivré à une personne demandeuse d'emploi et en situation de handicap pour suivre une formation qualifiante financée et réalisée dans le droit commun) est mis en place par 3 ESRP et en cours de déploiement dans 6 autres ESRP et 1 ESPO.

Clairvivre, qui envisage un déploiement début 2023 (en Dordogne et en Corrèze), indique à ce propos : « *Le déploiement du DFA nécessite une explicitation aux organismes de formation des prestations fournies par le DFA et de sa complémentarité avec ACCEA¹⁸. La possibilité d'établir, en amont des parcours de formation, des notifications DFA dans un bref délai sera important* ».

Des difficultés sont signalées quant à la fluidité pour accéder à ce type de dispositif, comme à Rochefort « *l'entrée en DFA n'est pas possible sans la notification de la MDPH, le délai est donc un frein à l'accompagnement en amont de la formation* ».

Les MDPH de Nouvelle-Aquitaine ont également été consultées afin de savoir combien d'orientations vers un DFA avait été prononcées en 2021 et 2022. Le système d'information des MDPH ne permet pas de bien distinguer les orientations DFA « *elles sont inclus dans le nombre de notifications ESRP car nous n'avons pas le moyen de les notifier dans le SIH. Nous faisons donc un accord ESRP en remplaçant l'intitulé de la formation par 'Dispositif formation accompagnée'* » (MDPH 33). En Nouvelle-Aquitaine, selon les données mobilisables, 1 orientation vers un DFA a été prononcée en 2021 et 18 au cours du 1^{er} semestre 2022 (réparties dans 5 départements).



Source : collecte auprès des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

¹⁸ ACCEA est une prestation d'appui à la compensation du handicap en formation qui remplace les anciens dispositifs RECAP et ETAP de l'ex-Aquitaine.

La formation en alternance

La formation en alternance est proposée par 3 ESRP.

Clairvivre précise « *l'ensemble des parcours d'orientation, de préparation à l'inclusion socioprofessionnelle et de formations certifiantes, prévoit des périodes d'immersion en entreprises. Nous constatons que l'alternance est un vecteur fort d'insertion professionnelle.* »

Le CRIC Pyrénées, qui commence à la mettre en œuvre, en fait aussi un bon retour « *le parcours est à ce jour une réussite* ».

La FOAD, formation ouverte à distance / e-learning

La FOAD est proposée par 7 ESRP avec des effectifs pouvant être assez importants.

La Tour de Gassies précise que la FOAD est dans tous les programmes de formation des unités de l'établissement (préorientation, préparatoire, formation qualifiantes).

Ladapt 47 estime que cette modalité peut limiter les ruptures de parcours en permettant des entrées et sorties permanentes. Clairvivre présente les modalités pédagogiques mises en œuvre¹⁹ dans ce cadre et estime qu'une certaine vigilance doit être portée sur son déploiement « *les formations en e-learning nécessitent des préalables, ne peuvent être souvent mises en œuvre que sur des périodes séquentielles courtes, d'autant plus au regard de la fragilité psychologique d'une partie du public pour lequel un accompagnement sur le savoir-être, la confiance en soi demandent du présentiel* ».


D'autres prestations hors les murs sont citées :

- Cric-Pyrénées : Projet HELP (Handicap Evaluation Lancement Professionnel) qui correspond aux pré évaluations (démarrage en septembre 2022).
- ESPO Les Terrasses (sous couvert des places ESRP en cours d'agrément – expérimentation validée par l'ARS), mise en œuvre depuis 2022 de :
 - prestation Informations/Conseils : 1 à 2 RDV pour analyser la situation, identifier les besoins d'accompagnement et orienter la personne vers les ressources les plus pertinentes sur son territoire).
 - prestation évaluative multidimensionnelle : évaluation à 360 permettant à la personne de mieux se repérer dans sa situation globale, d'identifier des actions à entreprendre et des leviers à activer pour favoriser une (ré)insertion socioprofessionnelle.
 - prestation évaluative à caractère professionnel, pour des salariés de la fonction publique ou au sein d'une entreprise privée et présentant un risque d'inaptitude au poste.

¹⁹ Outils de travail multimodaux dont certains via un LMS (learning management system) permettant un travail synchrone ou asynchrone, en présentiel ou en distanciel. Modalité pédagogique permettant une souplesse dans l'apprentissage et constituant un outil d'individualisation des parcours. Elle nécessite des préalables en termes de maîtrise des outils numériques (vigilance sur les situations d'illectronisme), d'appropriation des attendus de la formation et une autonomie suffisante.

Le contexte de travail du stagiaire en distanciel doit être évalué (environnement familial, connexion internet). Les métiers manuels/artisanaux se prêtent peu au e-learning encore aujourd'hui ou sur des très courtes périodes.

La participation au DEA – dispositif emploi accompagné

		ESRP								ESPO		
		Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33- 16)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87- 17-86)	Apsah (87)	Apsah kiné-87	Terrasses (79)	Apsah (87)
DEA	Mis en œuvre X En cours 		X	X		X	X				X	
<i>Nb bénéficiaires DEA</i>	2021 = 145		38	42							65	
	1 ^{er} semestre 2022 = 138		38	34							66	

Le DEA, dispositif emploi accompagné

En Nouvelle-Aquitaine, 5 ESRP et 1 ESPO participent aux DEA avec d'autres acteurs, ce qui montre une bonne implication dans ce dispositif. La Fagerh indique, qu'au niveau national en 2021, le tiers des ESRP ont accompagné des stagiaires dans le cadre d'un DEA²⁰.

A noter, l'ensemble des DEA de Nouvelle-Aquitaine accompagnaient 1146 personnes au 31/12/2022.

Certaines précisions sont apportées :

- Epnak 33 : l'antenne de Rochefort (17) a intégré le DEA Messidor en octobre 2022.
- Tour de Gassies et Epnak Bordeaux : mettent chacun à disposition 2 conseillères emploi accompagné au sein de la plateforme départementale HANDAMOS 33 !
- Epnak 87 : intégration prévue dans le dispositif 87 et envisagée pour l'antenne 86.

²⁰ Le rapport de l'Observatoire précise : « En 2021, 1790 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif. Leur profil diffère sensiblement des autres structures du réseau. Ils sont plus jeunes (37 ans en moyenne) et plus diplômés (19% ont un niveau égal ou supérieur à bac + 2) ».

L'accompagnement de publics à besoins spécifiques

		ESRP									ESPO	
		Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33- 16)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87- 17- 86)	Apsah (87)	Apsah kiné (87)	Les Terrasses (79)	Apsah (87)
Jeunes issus de missions locales	Mis en œuvre X En cours ↗	X		X		X	X	X			X	
<i>Nombre</i>	2021 = 94	14									6	
	1 ^{er} semestre 2022 = 99	14									8	
Jeunes issus du médico-social	Mis en œuvre X En cours ↗	X		X		X	↗	X	X		↗	
<i>Nombre</i>	2021 = 16	13							3			
	1 ^{er} semestre 2022 = 15	12							3			
Travailleurs d'ESAT	Mis en œuvre X En cours ↗	X		X	X		X		X		X	X
<i>Nombre</i>	2021 = 10	2			3						3	2
	1 ^{er} semestre 2022 = 10	1			4				1		3	1
Travailleurs entreprise adaptée	Mis en œuvre X En cours ↗	X		X	↗	X	X		X		X	
<i>Nombre</i>	2021 = 14					10			1		3	
	1 ^{er} semestre 2022 = 14					10			1		3	

Source : enquête ESRP/ESPO 2022 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le décret d'octobre 2020 a élargi le public potentiel des ESRP/ESPO (au-delà de celui plus traditionnel constitué par des travailleurs en reconversion professionnelle, suite à un accident ou une maladie) « *les travailleurs, quel que soit leur statut et leur profession, ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans et quel que soit leur handicap, et reconnus handicapés ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions et qui ont un besoin d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel* ».

Plusieurs ESRP s'impliquent dans l'accueil de « nouveaux » publics. Toutefois, la plupart d'entre eux disent ne pas avoir les outils pour bien recenser et compatibiliser les stagiaires issus du champ handicap enfants et adultes.

Le décret de 2020 a eu un impact sur le profil des personnes orientées vers les ESRP/ESPO et de **nouvelles compétences sont indispensables** pour y répondre comme l'observe le Cric-Pyrénées : « *Le public évolue notamment en préorientation avec un public de plus en plus éloigné de l'emploi. Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences 2022, nous avons proposé aux professionnels des formations sur les différentes typologies de handicap (TSA, LSF, Troubles DYS etc.)* ».

Concernant l'accueil de jeunes, quelques points sont évoqués en particulier en cas d'hébergement :

- L'accueil de mineurs, s'il n'est pas encore effectif, pourrait poser des difficultés : « *notre hébergement ne permet pas d'accueillir des mineurs dans des conditions de sécurité suffisantes* ».
- Les besoins de cette population jeune diffèrent de ceux du public habituel des ESRP, nettement plus âgé (rappel : 46% ont 45 ans et plus). Aussi, comme le note Clairvivre : « *la présence d'un personnel éducatif est à mettre en place pendant et en dehors des heures de formation pour s'adapter aux besoins de cette population* ».

Pour les travailleurs ESAT, leur accueil et leur accompagnement par les ESRP et ESPO nécessitent la mise en place d'approches adaptées. Clairvivre constate pour ce public : « *Des difficultés sont rencontrées sur l'accueil en Préorientation. Le rythme et l'autonomie demandés dans ce dispositif d'aide à l'orientation professionnelle mettent en difficulté les travailleurs d'ESAT* ». Aussi pour mieux répondre à ces besoins, cet ESRP indique : « *nous envisageons de créer un dispositif d'aide à l'orientation professionnelle qui permettra un accompagnement rapproché et une pédagogie du pas à pas des travailleurs d'ESAT* ».

Ladapt fait le même constat sur la nécessité d'offrir des conditions adaptées pour mieux accompagner ce public « *Nous avons expérimenté des modules de formation ciblés pour les ESAT. Nous allons poursuivre pour les EA du 47* ».

Enfin parmi les autres publics, plusieurs ESRP citent les agents de la Fonction publique en risque de désinsertion professionnelle mais leur statut nécessiterait d'être clarifié, comme l'explique Clairvivre : « *Les personnes recensées ne sont plus, au moment de l'entrée en formation, sous contrat avec leur employeur. L'accueil des agents de la FP est freiné par l'absence de rémunération pendant le temps de l'orientation et/ou de la formation. En effet, dans certaines situations, la Région n'assurant plus la rémunération pour ce public, ni l'employeur public ni le FIPHFP ne prennent le relais. Une clarification des financements de la rémunération lors des périodes de reconversion est nécessaire* ».

Les partenariats

Les relations avec les MDPH

	ESRP									ESPO	
	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33-17)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)	Apsah kiné (87-16-86)	Les Terrasses (79)	Apsah (87)
Mis en œuvre X En cours ↗											
Convention avec la MDPH		X		↗	↗	↗	↗	X			X
Apports conseils à l'EPE	X	X	X	X	X	X	X	X			X
Evaluations en appui de l'EPE	X	X		X	X	↗	X	X			X
Participation systématique aux EPE si demandes ESRP/ESPO	X	X	X		X	X	X	X			X

Source : enquête ESRP/ESPO 2022 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les conventions signées avec les MDPH concernent encore peu d'établissements (2 ESRP et 1 ESPO) mais devraient être mises en place dans 3 autres ESRP. En Dordogne, Clairvivre précise que la MDPH attend la parution de l'arrêté (ce qui est maintenant chose faite²¹) pour établir un conventionnement. Ces conventions devront être généralisées conformément à l'article 2 de cet arrêté²² si les ESRP/ESPO mettent en place des accompagnements sans qu'il y ait nécessairement une décision de la CDAPH.

Pour autant, même si les conventions MDPH/ESRP-ESPO sont encore peu nombreuses, **le recours à l'expertise et aux compétences de ces ESMS est fréquent** tant pour des conseils aux EPE (équipes pluridisciplinaires d'évaluation) que pour des appuis à l'évaluation et l'orientation de personnes en situation de handicap.

La participation aux EPE peut aller au-delà de celle de la MDPH du département d'implantation de l'ESRP (ex : Béterette : *Participation pour les EPE pro des départements 40, 64 et 65*). Par contre, plusieurs ESRP font le constat qu'ils ne sont conviés qu'aux EPE orientation professionnelle et pas aux EPE Jeunes. Seul l'Epnak 87 indique que sa participation aux EPE Jeunes est possible en Charente (alors qu'elle ne l'est pas en Vienne et Haute-Vienne où cet ESRP a aussi des implantations). L'ouverture des ESRP/ESPO aux jeunes dès 16 ans rend pertinente leur participation aux EPE Jeunes.

Concernant l'appui aux EPE, Clairvivre explique « *Nous réalisons régulièrement des pré-accueils d'un public TH (disposant ou non d'une notification) qui vient découvrir le centre et ses prestations. A cette occasion, nous établissons un compte rendu de la visite avec avis du centre sur l'orientation visée, qui est systématiquement adressé à la MDPH du visiteur* ».

²¹ Arrêté du 17 novembre 2022

²² Les évaluations mentionnées au 3° des articles [D. 312-161-26](#) et [D. 312-161-31](#) du code de l'action sociale et des familles ainsi que les évaluations professionnelles mentionnées au 4° des mêmes articles, doivent faire l'objet d'une convention passée avec la maison départementale des personnes handicapées ou la personne morale qui en fait la demande.

Les partenariats autour du parcours des personnes en situation de handicap

		ESRP								ESPO		
		Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33-17)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87, 16, 86)	Apsah (87)	Apsah kiné (87)	Les Terrasses (79)	Apsah (87)
Cap Emploi, organismes de placement spécialisé	partenariat	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	convention	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pôle emploi	partenariat	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
	convention		X	X		X	X	X	X	X	X	X
Mission locale	partenariat	X		X	X	X	X	X			X	
	convention			X				X			X	
AGEFIPH	partenariat	X		X		X	X	X			X	
	convention			X				X			X	
Organismes de formation de droit commun	partenariat	X	X	X	X		X	X	X	X	X	
	convention	X	X	X	X		X	X		X		
Structures de soins	partenariat	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
	convention	X				X		X	X	X	X	X
ESMS jeunes en situation de handicap	partenariat			X		X	X	X	X		X	X
	convention			X		X		X	X		X	X
ESMS adultes en situation de handicap	partenariat	X	X	X		X		X	X		X	X
	convention	X		X				X	X		X	X

Source : enquête ESRP/ESPO 2022 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le décret du 2 octobre 2020 introduit notamment des dispositions permettant de renforcer la formalisation des partenariats entre les ESRP/ESPO et les divers intervenants pour la réalisation de leurs missions. Dans ce cadre, les conventions avec les MDPH et les organismes de placement spécialisés sont rendues obligatoires. L'ensemble des ESRP/ESPO néo-aquitains ont formalisé leur partenariat avec les Cap Emploi, autres organismes de placement spécialisé et Pôle emploi à travers **la convention régionale FAGERH, CHEOPS²³ et Pôle emploi signée le 8 juillet 2022** qui, en préambule, indique que ces partenaires « *souhaitent renforcer leurs coopérations au plan local et régional en vue de faciliter le processus d'accès à la formation et à l'emploi des travailleurs handicapés* ».

²³ Conseil national Handicap emploi des organismes de placements spécialisés

La signature de cette convention constitue une avancée en positionnant les ESRP/ESPO comme des acteurs importants de l'accès et du maintien dans l'emploi des TH. Elle pourra permettre de réduire les risques de rupture des parcours des travailleurs en situation de handicap, d'autant que, jusqu'à il y a peu, les ESRP/ESPO faisaient le constat dans leur rapport d'activité de leur méconnaissance par les partenaires du Service public de l'emploi, Pôle emploi et Missions locales en particulier.

Avec les Missions locales, des partenariats commencent à être établis. Par contre, il est plus rare qu'ils s'appuient sur des conventions.

Avec l'AGEFIPH, les partenariats sont en cours de déploiement également (est citée la convention nationale FAGERH/Epnak).

La plupart des ESRP ont conventionné avec des organismes de formation de droit commun, soit au niveau national, soit localement. L'AFPA et l'AFTRAL²⁴ sont les plus citées ainsi que d'autres organismes tels que le GRETA, les CIBC, l'INFREP, la Croix-Rouge ou encore l'INSUP...

Les partenariats avec les structures de soins sont largement mis en œuvre, le plus souvent avec des centres hospitaliers, notamment spécialisés en santé mentale.

Les partenariats avec les ESMS handicap se mettent progressivement en place. Ils peuvent par exemple prendre la forme de « *mise à disposition d'ateliers* » (Cric Pyrénées) pour des jeunes issus de ces ESMS.

Les ESRP/ESPO signalent également d'autres partenaires, comme avec :

- Le CRFH, centre de ressources formation handicap
- Des associations représentant des personnes en situation de handicap : Unafam, Fnath...
- Des dispositifs soutenant l'insertion professionnelle tels que le Club house, le groupe Partnaire, la Cravate solidaire, EGEE²⁵...
- Des dispositifs soutenant l'autonomie : Ader mobilité...
- Des dispositifs autour des activités physiques adaptées : Handisports, Siel bleu...
- Des entreprises
- Des collectivités locales.

Plusieurs services indiquent par ailleurs qu'ils se sont organisés en plateforme, comme :

- Clairvivre « *les stagiaires ESRP/ESPO se forment sur les mêmes dispositifs avec d'autres stagiaires non travailleurs handicapés, orientés par les OPCO et/ou le SPE (disposant du statut de stagiaire de la formation professionnelle et bientôt d'apprenti)* ».
- l'ASPH 87, qui gère 2 ESRP et 1 ESPO, précise « *Les services orientation et inclusion sont regroupés sous une même plateforme qui accompagne les personnes de l'information, l'accueil, l'évaluation, la construction de projet professionnel jusqu'à la mise en œuvre du projet vers et dans l'emploi* ».
- L'ESPO Les Terrasses (79) a également reconfiguré son pôle médico-social en plateforme médico-sociale, agissant en passerelle avec le droit commun, les secteurs sanitaire et médico-social et/ou l'entourage. « *Cette plateforme a pour objectif d'informer les personnes accueillies, leur entourage et les partenaires et propose aux personnes des parcours d'accompagnement inclusifs afin de mieux identifier leur situation, et coconstruire leur trajectoire d'insertion socio professionnelle jusqu'à la mise en œuvre du projet vers et dans l'emploi* ».

²⁴ formation professionnelle des métiers du transport, de la logistique

²⁵ Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise

Autres projets en cours fin 2022

D'autres projets, non cités par ailleurs, sont en construction dans les ESRP et pourraient se concrétiser en 2023 :

- Clairvivre : avec le centre de formation Bagatelle, création d'un parcours renforcé « Agent de la vie quotidienne » permettant à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un premier niveau de qualification dans les métiers de l'aide à la personne.
- Tour de Gassies :
 - o Projet de mise en service d'une préorientation spécialisée pour personnes en situation de handicap psychique
 - o Projet de création et de mise en service d'un accompagnement spécialisé pour personnes avec TSA de haut niveau.
- Epnak 33 et 87 / Ugécam : Développement d'une plateforme d'accompagnement à distance en partenariat avec l'UGECAM
- Cric Pyrénées : projet « jeunes » et projet graines d'avenir (compostage, cultures en aéroponie etc.).

Perspectives

L'état des lieux qui vient d'être conduit en Nouvelle-Aquitaine a permis de dresser **un diagnostic de l'offre ESPO/ESRP dans la région, des caractéristiques des publics accompagnés et des prestations principalement mises en œuvre.**

Sur cette base des pistes d'évolution de l'offre régionale pourront être prioritaires et définies en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en cohérence avec :

- La démarche **Réponse accompagnée pour tous (RAPT)**. A cet égard, la plus-value des ESPO-ESRP est bien de permettre une inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap grâce à un parcours prenant en compte leurs difficultés et permettant à celles qui sont très éloignées de l'emploi de reprendre confiance en elles.
- Le cadre posé par **le décret d'octobre 2020** relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des ESPO et des ESRP et **son arrêté d'application de novembre 2022**. A la suite de la parution de cet arrêté, un travail est en cours entre les MDPH et les ESRP pour définir les modalités des évaluations-conseils et conventionner.

Les ESRP et ESPO sont en train de se mobiliser pour faire évoluer leur offre d'accompagnement. Le décret de 2020 est venu cadrer et entériner des initiatives et des pratiques déjà à l'œuvre dans certains établissements. Les pistes d'amélioration de leur offre identifiées (notamment par de précédentes études régionales conduites pour l'ARS²⁶) ont été, pour la plupart validées par le décret de 2020. **La transformation de l'offre régionale observée fin 2022 doit être poursuivie.**

Pistes d'amélioration	Réponses apportées en 2022/23
Orientation vers les ESRP	
Réduire les délais entre la demande à la MDPH et l'admission effective en ESRP qui peuvent être très longs et démotiver les futurs stagiaires.	Décret 2020, arrêté 2022 (art. 1 et 4) Démarrage des accompagnements sans notification CDAPH : réduction des délais et fluidification des parcours
Mettre en place des conventions entre ESRP/ESPO et MDPH	En cours dans plusieurs ESRP (cf. annexe 1 arrêté 2022)
Améliorer les évaluations, valoriser l'expertise des ESRP/ESPO et le soutien technique qu'ils peuvent apporter aux équipes pluridisciplinaires	Décret 2020 et arrêté 2022 Art D312-161-26, alinéa 6a
Renforcer la participation des ESRP/ESPO aux EPE, y compris les EPE jeunes	Participation quasi généralisée fin 2022, sauf aux EPE jeunes
Être attentifs aux orientations trop précoces/hâtives qui peuvent se solder par des échecs en cours de formation si l'état de santé de la personne n'est pas bien stabilisé avant l'entrée Généraliser une phase de pré-accueil dans les ESRP	Décret 2020 et arrêté 2022 Art D312-161-31, alinéa 3 (évaluations préliminaires)
Favoriser l'accès aux ESRP/ESPO à l'ensemble des publics en situation de handicap dont Jeunes n'ayant jamais travaillé issus du médico-social Travailleurs d'ESAT	Décret de 2020 : art D312-161-30 en cours dans une partie des ESRP/PO Formation des TH = levier pour le plan de transformation des ESAT

²⁶ Etude sur l'offre en CRP en Aquitaine : Adaptation aux besoins des travailleurs handicapés et au marché de l'emploi et évolutions souhaitables, CEAHI Aquitaine, ARS Aquitaine, septembre 2013, 87 pages.

https://creainouvelleaquitaine.org/wpcontent/uploads/2014/12/2013_09_01Etude_rapportcomplet_ESRP.pdf
Etude : Les CRP, centres de rééducation professionnelle et les CPO, centres de préorientation en Nouvelle-Aquitaine, Diagnostic territorial – 1ère étape, octobre 2020. CREA Nouvelle-Aquitaine, ARS Nouvelle-Aquitaine, octobre 2020, 48 pages

Pistes d'amélioration	Réponses apportées en 2022/23
Offre d'accompagnement	
Faciliter l'accès aux dispositifs ESRP/ESPO avec la création d'antennes dans les départements qui en sont dépourvus	Fin 2022 : en NA, 9 départements sur 12 ont une offre ESPO ou ESRP (sauf 19, 23 et 40)
Adapter les parcours de formation en fonction des publics, de leur autonomie (sortants IME, travailleurs ESAT...) ou de leurs troubles (TSA, dys, troubles psy etc.)	Des modules et des parcours adaptés proposés dans certains ESRP/ESPO DFA en train de se déployer dans l'ensemble des ESRP
Partager les ressources, coopérer sur les territoires, s'organiser en plateforme de services	Décret 2020 - Art D312-161-33
Ressources humaines	
Etayer l' accompagnement médico-social pour les publics fragiles (ex : handicap psychique 31% de stagiaires concernés ou addictions...) y compris avec des partenariats spécialisés Renforcer les compétences des salariés et leur connaissance des publics spécifiques (en particulier handicap psychique et addictions, TSA, dys...)	Décret 2020 - Art D312-161-29 et D312-161-32 Nombre d'ETP de psychologues en nette augmentation dans les ESRP Des actions de formation continue des salariés des ESRP/PO sont mises en œuvre
Partenariat, interconnaissance des acteurs, lisibilité de l'offre	
Améliorer la cohérence des accompagnements , réduire les risques de rupture des parcours	Signature le 08/07/2022 d'une convention régionale : FAGERH (ESRP/ESPO/, Chéops (Caps emploi) et Pôle emploi
Favoriser l'accès des usagers et professionnels à une information claire et complète de l'offre des ESRP (site Internet : mise à jour dates d'entrée en formation, requêtes par département / niveau / formation / secteur d'activité...)	Décret de 2020 Art D312-161-26 alinéa 1 Tous les ESRP/ESPO disposent de sites, les informations données pourraient être harmonisées
Rapprochement droit commun/milieu spécialisé, parcours en inclusion	
Bâtir une offre complémentaire entre les 2 champs (droit commun et spécialisé) pour les travailleurs handicapés (Pilotage : Conseil régional ?) Décloisonner les filières en permettant aux TH de pouvoir véritablement faire un choix : certains TH ignorent l'existence des ESRP, d'autres ayant fait une préorientation vont quasi-systématiquement se former en ESRP	Décret 2020 - Art D 312-161-34 Dans le cadre du PRITH, travaux en cours autour des jeunes en situation de handicap et des leviers pour garantir un parcours sans rupture (scolaire, formation, vers l'emploi). Réflexion menée sur les passerelles entre Education Nationale et dispositifs d'inclusion notamment avec l'outil numérique PARCOURS PRO A VENIR ET HANDICAP (en cours de déploiement) à destination des professionnels de l'EN. Une communication facilitée sur le parcours en ESRP/ESPO pourra être insérée dans l'outil. Travail en cours de validation avec un représentant régional de la Fagerh.

Pistes d'amélioration	Réponses apportées en 2022/23
Développer la formation en alternance	Décret 2020 -Art. D. 312-161-31.-I. alinéa 6 Peu proposée fin 2022, mais très bons retours des ESRP l'ayant mise en œuvre.
Soutenir la montée en charge du DFA	Début de mise en œuvre en 2022 dans une partie des ESRP, en projet dans les autres

Les données collectées dans le cadre de cette étude devront être présentées aux acteurs régionaux afin de pouvoir bénéficier d'éclairages complémentaires, d'identifier des domaines nécessitant éventuellement des approfondissements et investigations complémentaires, pour en faire un véritable diagnostic partagé.

Annexes

Détail de l'offre ESRP et ESPO en Nouvelle-Aquitaine au 31/12/2022

	Organisme gestionnaire/Statut	Nom Etablissement	n° FINESS	Nombre de places installées				TOTAL places installées
				ESPO	ESRP	internat	externat	
16	EPNAK	ESPO Angoulême	160017570	4			4	4
	EPNAK	ESRP Angoulême	160017562		30		30	30
17	EPNAK	ESPO Rochefort	170026314	4			4	4
	EPNAK	ESRP Rochefort	170026306		30		30	30
19								
23								
24	Etab. public départ.	ESRP Clairvivre	240000315	57	284	341		341
33	EPNAK	ESPO Bordeaux	330062217	12	166	34	144	178
	EPNAK	ESRP Bordeaux	330781113					
	UGECAM	ESRP Tour de Gassies	330795345	20	61	42	39	81
40								
47	L'Adapt	ESRP de l'Adapt	470002247		48	42	6	48
64	UGECAM	ESRP Béterette	640780086		132	80	52	132
	CRIC	ESRP Pyrénées	640780888	30	90	77	43	120
79	UGECAM	ESPO Les Terrasses	790007330	18			18	18
86	EPNAK	ESPO Poitiers	860015833	4			4	4
	EPNAK	ESRP Poitiers	860015825		30		30	30
87	APSAH	ESPO Apsah	870009149	15		8	7	15
	APSAH	ESRP Apsah	870000767		160	85	75	212
	APSAH	ESRP Kiné Apsah	870002987		65		65	65
	EPNAK	ESRP Epnak Limoges	870000346		161	135	76	161
Nouvelle-Aquitaine				164	1257	841	580	1421

Nombre d'emplois en ETP au 31/12/2020 dans les ESRP selon la catégorie

	Clairvivre	Epnak 33	Tour de Gassies	L'Adapt	Béterette	Pyrénées	Epnak 87	Apsah	Apsah kiné	Nouvelle-Aquitaine
Direction, encadrement	9,43	4,66	1,69	1,16	3	3	4,66	2,7	2,3	32,6
administration	29,43	5	1,28	3,39	6	7,04	4	2,7	3,57	62,4
Services généraux	76,93	2	4,02	0,9	10,8	17,36	4	17,19	2,31	135,5
Socio-éducatif	37,2	23,29	11	4,96	12,94	10,95	22,4	22,02	3,83	148,6
Médecins	1,5	0,2	0,5	0,1		0,44	0,2	0,06	0,09	3,1
Psychologue et paramédical	4,25	3	0,6	0,41	2,73	1	5,8	1,5	0,7	20,0
TOTAL	158,74	38,15	19,09	10,92	35,47	39,79	41,06	46,17	12,8	402,2

Formations proposées en 2022 dans les ESRP de Nouvelle-Aquitaine

Administration et commerce

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Employé administratif et accueil	3	X	X		X	X			X
Employé commercial en magasin	3						X		
Secrétaire assistant	4	X			X	X			X
Secrétaire assistant médico-social	4				X				
Secrétaire comptable	4	X		X	X		X		X
Conseiller en vente	4	X					X		
Comptable assistant	4	X			X				
Accueil relation clients usagers	4/5			X					
Gestion administration	4/5			X					
Comptable	5							X	

Électronique, automatisme, informatique

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Agent de montage et de câblage en électronique	3	X							
Electricien installation et maintenance systèmes automatisés	3						X		
Installateur Dépanneur en Informatique	3								X
Technicien d'assistance en Informatique	4		X ²⁷	X			X		
Technicien concepteur en communication visuelle	4							X	
Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance	4					X			
Technicien de maintenance et travaux en système de sécurité incendie	4					X			
Electrotechnique Energie Equipements Communicants	4/5			X					
Maintenance informatique et réseau	4/5			X					
Agent polyvalent sur équipements électriques	Délivrée par l'ESRP						X		

²⁷ Formation suspendue en 2019 faute de formateur

Sellerie, métiers du cuir, artisanat

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Cordonnier multiservices	3	X							
Sellier garnisseur	3	X							
Sellier harnacheur	3	X							

Espaces verts, horticulture

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Agent des Travaux de l'Horticulture et du Paysage	Délivrée par l'ESRP								X
Agent Travaux d'Espaces Verts	Délivrée par l'ESRP	X							
Agent des Travaux Floriculture	Délivrée par l'ESRP	X							
Maintenance des Infrastructures Paysagères	Délivrée par l'ESRP	X							
Travaux paysagers, entretien et aménagement des abords des bâtiments	Délivrée par l'ESRP	X							
Ouvrier de production horticole	3	X							X
Ouvrier du paysage	3	X							

Hôtellerie, restauration

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Agent de restauration	3	X							
Cuisinier	3	X							

Bâtiment, construction

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Technicien d'Etudes du Bâtiment	4						X		
Technicien Métreur en Réhabilitation de l'Habitat	4						X		
Technicien d'Etudes du Bâtiment option A : Etudes et économies	4			X					
Etudes et définition des produits industriels	4/5			X					
Agent de maintenance des bâtiments	3	X							

Magasinage, entretien

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Ouvrier des collectivités des Travaux de Maintenance du Bâtiment	Délivrée par l'ESRP	X							
Agent magasinier	3	X							X

Prothèses, lunetterie

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)
Assistant audioprothésiste	Délivrée par l'ESRP	X							
Agent technique prothésiste et orthésiste	3	X							
Auxiliaire en prothèse dentaire	3								X
Opérateur en prothèse dentaire	3							X	
Monteur-vendeur en optique lunetterie	3							X	
Technicien en montage et vente d'optique lunetterie	4	X							
Opticien lunetier (BTS)	5							X	

Soins

Formations	Niveau de formation	Clairvivre (24)	Tour de Gassies (33)	Epnak (33)	Ladapt (47)	Cric Pyrénées (64)	Béterette (64)	Epnak (87)	Apsah (87)	Apsah kiné (87)
Masseur-Kinésithérapeute	7									X

Formations et niveau de diplôme correspondant

Titre du diplôme	Niveau de diplôme
CAP, BEP	3 (anciennement V)
Baccalauréat	4 (anciennement IV)
DEUG, BTS, DUT, DEUST	5 (anciennement III)
Licence, licence professionnelle, Maîtrise, master 1	6 (anciennement II)
Master2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur	7 (anciennement I)
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8 (anciennement I)

Sigles

AFFA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGEFIPH	Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
APSAH	Association pour la Promotion sociale des Aveugles et Autres Handicapés
ARS	Agence régionale de santé
CAP	Certificat d'aptitudes professionnelles
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CHEOPS	Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de placement spécialisés
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRFH	Centre Ressource Formation Handicap
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des populations en situation de vulnérabilité
CRIC	Centre de Réadaptation Professionnelle pour Invalides Civils
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DEA	Dispositif emploi accompagné
DFA	Dispositif formation accompagnée
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EA	Entreprise adaptée
EPE	Equipe pluridisciplinaire d'évaluation
EPNAK	Etablissement Public National Antoine Koenigswarter
ES	Enquête établissements sociaux
ESAT	Etablissements et services d'aide par le travail
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ESPO	Etablissement et service de préorientation
ESRP	Etablissement et service de Réadaptation professionnelle
ETP	Equivalent temps plein
FAGERH	Fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FNATH	Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
LSF	Langue des signes française
LADAPT	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
TH	Travailleurs handicapés
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
UGECAM	Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

